

**COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE du 05 juillet 2021 – 20H00**

**PRÉSENTS** : Mme FOURNILLON, M. GRANGE, Mme STÉRIN, M. MARTIN, Mme SCHREINEMACHER, M. PAGET, Mme DECQ-CAILLET, M. LANASPÈZE, Mme GABAUDE, M. DUPERRIER, Mme LOSKA, M. FRANCILLON, Mme LEVY-NEUMAND, M. PAUME, Mme LETARD, M. AMBLARD, M. JAILLARD, Mme JAMBON, Mme BERERD, Mme TEIXEIRA VALPASSOS, M. CAPPEAU, Mme de la RONCIÈRE, M. ROBERT, M. MABIALA.

**ABSENTS EXCUSÉS** :

Mme BERTAGNOLLI a donné procuration à Mme FOURNILLON,  
M. FARGIER a donné procuration à M. MARTIN,  
Mme GIROUX a donné procuration à Mme JAMBON,  
M. PONCHON a donné procuration à M. AMBLARD,  
M. CAVERT a donné procuration à M. PAGET

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 05 juillet, à 20 heures 00, en salle du conseil municipal sous la présidence de Madame Rose-France FOURNILLON, Maire.

Madame Martine LEVY-NEUMAND est désigné secrétaire de séance.

**I - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 MAI 2021**

Il a été approuvé par tous les membres présents à cette séance.

**II - INFORMATIONS DIVERSES**

*Madame LE MAIRE : Permettez-moi de revenir sur tous les temps forts qui se sont déroulés sur notre commune ces dernières semaines. Nous avons eu :*

- le nettoyage de printemps par le Conseil des Jeunes,*
- la remise des cadeaux aux élèves de CM2 où nous avons pu croiser à la fois les parents et les enfants et ainsi pu leur faire visiter la salle des jeunes. Pour beaucoup ce fut une découverte et c'était une très belle initiative,*
- la course solidaire en faveur de l'association pour la lutte contre la Mucoviscidose qui a connu un franc succès,*

- l'inauguration avec les services de la Métropole de composteurs à la Beffe,
- l'inauguration de la très belle école Saint-Joseph,
- la remise des écharpes aux élus du Conseil Municipal des Enfants.

*Il y a aussi les évènements à venir :*

- le 06 juillet le don du sang,
- le 13 juillet DAF va organiser le fameux bal sur le parking du Paillet qui sera accompagné du feu d'artifice à la nuit tombée,
- des spectacles hors les murs, il y a d'abord eu une très belle soirée le 1<sup>er</sup> juillet à la ferme du Pelosset, le 10 juillet ce sera au Fort du paillet pour écouter du Lyrique et le 29 août sur l'esplanade de l'Aqueduc, un mélange de Baroque et de Hip Hop,
- le 3 septembre nous fêterons le 10<sup>ème</sup> anniversaire du marché du Barriot,
- le 4 septembre ce sera le forum des associations, toute la matinée jusqu'à 13h,
- le 11 septembre nous ouvrirons la Quinzaine du Développement Durable qui a été reportée,
- le 17 septembre ce sera l'ouverture de la saison culturelle et dès le lendemain le 18 et 19 ce seront les journées du Patrimoine avec un thème fort intéressant, Patrimoine et Jeunesse.

### **III - APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°037\_DL2020 du conseil municipal en date du 16 juin 2020, elle a pris les décisions suivantes :

1 – Signature entre la commune et la société IDEX ENERGIES de l'avenant n°5 au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de la commune. Cet avenant a pour objet la révision de cibles de consommation, dans le cadre de l'intéressement et la prolongation du marché d'exploitation d'un mois supplémentaire. La plus-value de la prolongation d'un mois du contrat représente 3 504,84 € HT.

2 – Convention de mise à disposition gratuite de l'outil informatique partagé d'analyse des données fiscales « Fiscalis » avec la Métropole de Lyon. Ce logiciel permet l'accès aux informations fiscales (bases d'imposition des impôts locaux, de la fiscalité des entreprises et des locaux commerciaux et d'habitations vacants), dans le strict respect du RGPD.

3 – Signature d'un arrêté portant sur la tarification du PASS'SPORT CULTURE.  
Le montant du Pass'Sport CULTURE est fixé à 39,00 € par collégien. (35€ de réduction sur inscription à toute association sportive ou culturelle + 4€ pour une place de cinéma)  
*Madame DECQ-CAILLET : Nous avons choisi d'augmenter de 10 € ce PASS'SPORT CULTURE afin de permettre aux collégiens à la fois d'adhérer à une association et également d'avoir une place de spectacle gratuit et une place de cinéma. C'est un vrai choix de permettre à nos jeunes d'avoir accès facilement à la culture et au sport.*

4 – Signature d'un arrêté de tarification portant sur la modification de la régie d'avances du Service Jeunes Loisirs pour le PASS'SPORT CULTURE.  
Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 8 600 €.

5 – Signature d'un arrêté de tarification portant sur la tarification des séjours 2021 pour les enfants de 7 à 17 ans.

Tarification du séjour du 5 au 9 juillet 2021 à Vallon Pont d'Arc (07) pour les jeunes de 11 à 15 ans (2006-2009), séjour « Les pieds dans l'eau » :

**Dardillois et les non Dardillois travaillant sur Dardilly**

	QUOTIENT	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant
TRANCHE 1	QF < 300 €	285 €	270 €	255 €
TRANCHE 2	301 € < QF < 650 €	300 €	285 €	270 €
TRANCHE 3	651 € < QF < 760 €	315 €	300 €	285 €
TRANCHE 4	761 € < QF < 999 €	330 €	315 €	300 €
TRANCHE 5	1000 € < QF < 1800 €	345 €	330 €	315 €
TRANCHE 6	QF > 1801 €	360 €	345 €	330 €

**Non Dardillois**

Tarif unique	410 €
--------------	-------

*Madame SCHREINEMACHER : Nous avons pour ce voyage 16 jeunes dont 1 seul non dardillois.*

*La particularité du séjour suivant est que ce sont les jeunes qui ont élaboré eux-mêmes, accompagnés d'un animateur, leur voyage. Nous avons 13 jeunes qui vont partir dont 2 non dardillois.*

Tarification du séjour du 12 au 16 juillet 2021 à Montrevel en Bresse (01) pour les enfants de 15 à 17 ans (2004-2006), séjour Nature et Détente:

**Dardillois et non Dardillois travaillant sur la commune**

	QUOTIENT	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant
TRANCHE 1	QF < 300 €	225 €	210 €	195 €
TRANCHE 2	301 € < QF < 650 €	240 €	225 €	210 €
TRANCHE 3	651 € < QF < 760 €	255 €	240 €	225 €
TRANCHE 4	761 € < QF < 999 €	270 €	255 €	240 €
TRANCHE 5	1000 € < QF < 1800 €	285 €	270 €	255 €
TRANCHE 6	QF > 1801 €	300 €	285 €	270 €

**Non Dardillois**

Tarif unique	350 €
--------------	-------

Madame SCHREINEMACHER : Pour ce dernier séjour nous avons 31 jeunes dont 1 non dardillois.

Tarification du séjour du 19 au 23 juillet 2021 à Saint Martin en Vercors (26) pour les enfants de 7 à 11 ans (2013-2010), séjour Nature et Découverte:

#### **Dardillois et non Dardillois travaillant sur la commune**

	<b>QUOTIENT</b>	<b>1<sup>er</sup> enfant</b>	<b>2<sup>ème</sup> enfant</b>	<b>3<sup>ème</sup> enfant</b>
<b>TRANCHE 1</b>	QF < 300 €	<b>245 €</b>	<b>230 €</b>	<b>215 €</b>
<b>TRANCHE 2</b>	301 € < QF < 650 €	<b>260 €</b>	<b>245 €</b>	<b>230 €</b>
<b>TRANCHE 3</b>	651 € < QF < 760 €	<b>275 €</b>	<b>260 €</b>	<b>245 €</b>
<b>TRANCHE 4</b>	761 € < QF < 999 €	<b>290 €</b>	<b>275 €</b>	<b>260 €</b>
<b>TRANCHE 5</b>	1000 € < QF < 1800 €	<b>305 €</b>	<b>290 €</b>	<b>275 €</b>
<b>TRANCHE 6</b>	QF > 1801 €	<b>320 €</b>	<b>305 €</b>	<b>290 €</b>

#### **Non Dardillois**

<b>Tarif unique</b>	<b>370 €</b>
---------------------	--------------

Le Quotient familial est le dernier notifié par la CAF, à présenter lors de l'inscription. Une nouvelle étude des droits est effectuée au mois de février pour une prise en charge jusqu'au mois de juin inclus. Le nouveau QF CAF est alors pris en compte.

#### **IV - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

##### **1 – PLAN DE MANDAT 2020-2026 ET PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT COMMUNAL**

###### **Rapporteur du dossier : Madame le Maire**

Madame le Maire annonce que le plan de mandat est évidemment un document stratégique dans lequel les priorités politiques de l'équipe municipale pour les années 2020-2026 sont clairement énoncées.

Elle rappelle que le plan de mandat a été travaillé de manière collégiale par tous les élus de la liste majoritaire « DARDILLY DEMAIN », des femmes et des hommes de sensibilités différentes réunis autour d'un même projet pour la commune de Dardilly et au-delà des clivages politiques traditionnels.

Elle souligne que la commune de Dardilly fait partie intégrante de la Métropole de Lyon, composée de 59 communes au sein de laquelle Dardilly a la chance de pouvoir faire entendre sa voix et faire ratifier ses choix en obtenant les financements nécessaires dans un contexte national de baisse générale des dotations de l'État.

Notre vision est de maintenir l'identité de notre commune de Dardilly dans une métropole européenne, dans le respect des trois piliers du développement durable que sont le développement économique, la solidarité et le respect de l'environnement.

Madame le Maire ajoute que le développement durable restera le fil directeur des politiques publiques de la commune de Dardilly, comme ce fut le cas lors du mandat 2014-2020.

Cela débute par l'analyse de l'Agenda 21 local en septembre 2020 ; cela se poursuivra avec la volonté d'aller vers des orientations profondes en lien avec la transition climatique et de la résilience du territoire, plus particulièrement l'Agenda 30 avec l'appropriation des Orientations de Développement Durable (ODD).

Devant cet horizon exigeant, toutes les délégations politiques font converger leurs orientations stratégiques pour renforcer la qualité de vie des Dardillois, quels que soient leur âge et leur situation personnelle.

Au centre des préoccupations municipales restera bien entendu la promotion constante d'une information active des citoyens et leur sensibilisation sur tous les projets du mandat par l'intermédiaire de toute forme de participation - comités consultatifs, équipe de citoyens ambassadeurs de leur quartier, associations locales – dans tous les quartiers de Dardilly.

Le projet majeur attendu des Dardillois est la requalification du quartier de l'Esplanade.

La municipalité souhaite que l'Esplanade soit le projet de tous les Dardillois.

En extension du Bourg, le projet consiste en l'aménagement d'un écoquartier à haute qualité d'usage.

Il s'étend sur une surface de 2,1 hectares et prévoit :

- Des équipements publics et notamment, la requalification des voiries pour une circulation apaisée et des déplacements doux sécurisés
- La requalification du chemin des écoliers en promenade paysagère avec des liaisons piétonnes accessibles
- Des espaces publics avec une place publique à taille humaine de 2 000 m<sup>2</sup>, un jardin public et un square pour enfants
- Un habitat pour tous avec 150 logements collectifs de typologie variée et confortables, comprenant 30% de logements conventionnés, 25% d'accession aidée et 45% de logements en accession libre
- Une offre complémentaire de commerces et de services de proximité (2 000 m<sup>2</sup> de rez-de-chaussée commerciaux)

Pour cela, sa conception détaillée a déjà associé la population au travers des comités consultatifs opérationnels afin de favoriser l'enrichissement de l'évolution globale du programme sur la période 2014-2020.

La consultation des commerçants locaux a débuté ce printemps par des entretiens personnalisés pour apprécier les situations professionnelles de chacun. Cette démarche globale se poursuivra sur l'année 2021 dans l'objectif de mieux cerner leurs intentions et les futures offres commerciales.

L'école des Noyeraies sera le second projet structurant du mandat pour l'éducation et les apprentissages des jeunes générations.

A ce jour, un programme global est en cours de finalisation avec un cabinet d'études qui devrait rendre ses conclusions au sortir de l'été 2021.

A ce stade du projet, les analyses à la fois urbaine et environnementale et démographique ont permis de constater l'étendue des besoins en superficie globale et en fonctionnalité éducative.

Il convient de souligner que des entretiens réguliers se sont déroulés avec la communauté éducative, notamment l'Inspecteur de l'Éducation Nationale et également des temps de travail collectifs avec les enseignants, les parents d'élèves, les agents communaux et l'actuelle société de restauration.

Pour mémoire, la commune de Dardilly est concernée par un fort taux de bi-activité, 3/4 des parents font des trajets domicile-travail, 8 élèves sur 10 déjeunent à la cantine et l'accueil du soir concerne 43 % des familles.

En conséquence, le projet sera conçu à très haute performance environnementale en terme de matériaux constructifs et ancré dans les orientations de la transition énergétique (eau et énergie).

Il s'oriente de manière fonctionnelle vers le schéma suivant :

- un jardin passerelle sera plutôt positionné dans la maison Paturel
- 6 classes de maternelle, de 60 m<sup>2</sup> avec une salle d'évolution
- 10 classes en élémentaire, 60 m<sup>2</sup> et une classe ULIS, 40 m<sup>2</sup>
- des espaces mutualisés pour promouvoir une économie foncière
  - un pôle médico-social avec une salle de consultations et de soins
  - une salle de sport
  - une salle de pédagogie innovante
  - un accueil périscolaire estimé à 106 m<sup>2</sup>
  - un espace de restauration évalué à 441 m<sup>2</sup>
  - des jardins pédagogiques autour de la Maison Paturel

Enfin, le plan de mandat financier de la Commune de Dardilly a été établi par la Direction des Finances de Dardilly entre novembre 2020 et mai 2021, à partir des objectifs de la campagne électorale lors des élections de Mars 2020.

Il a été travaillé après le vote du budget 2021 et avec la connaissance des bases fiscales 2021, ce qui servira de base de travail pour les budgets 2022 à 2026.

La finalité des travaux collectifs a abouti à des éléments encourageant une forte vigilance :

- la prise en compte des objectifs de la campagne électorale de mars 2020 ;
- la prise en considération du contexte national de raréfaction des deniers publics ;
- les recettes évaluées avec prudence, notamment les droits de mutation ;
- un plan plus déterministe que volontariste sur le budget de fonctionnement ;
- des enveloppes annuelles pour poursuivre les investissements courants par délégation.

Par ailleurs, nous n'avons pris aucune hypothèse sur des transferts de charges entre la Commune et la Métropole jusqu'en 2026 car ils ne sont pas encore connus à ce jour (DSC par exemple en révision).

La réforme de la Taxe d'Habitation, commencée en 2018, a amené un changement important en 2021 avec sa suppression pour les communes et le transfert de la Taxe Foncière des départements (la Métropole de Lyon pour Dardilly).

Ainsi, la commune de Dardilly perd la Taxe d'Habitation au taux de 16,08 % pour récupérer le taux de la Taxe Foncière de la Métropole : 11,03 % conformément à la décision de l'Etat.

Le taux de la Taxe Foncière passera ainsi de 16,85 % à 27,88 %.

A compter de 2022, la Taxe d'Habitation sera perçue sur les résidences secondaires comme dans de très nombreuses communes de l'Hexagone.

Les investissements du Plan de mandat ont été prévus lors de réunion avec tous les Services en novembre et décembre 2020 où chacun a fait part de ses besoins.

Le cumul des demandes atteignant plus de 44 M€, 2 réunions d'arbitrages ont eu lieu le 1<sup>er</sup> avril et le 6 avril 2021. Finalement, ce sont 11 M€ d'arbitrages qui ont été effectués portant ainsi à 33 M€ les crédits potentiels ouverts à l'investissement.

La commune de Dardilly conserve une bonne santé financière qui lui permet de préparer l'avenir sereinement tout en répondant aux besoins quotidiens des habitants.

L'évolution de l'épargne montre une baisse importante au Budget 2021 comparée au Réel 2020, ce que l'on constate à chaque présentation budgétaire.

L'épargne brute devrait remonter à partir de 2022, sans effet COVID à des montants supérieurs à 2 millions d'Euros.

L'épargne nette devrait stagner à compter de 2023, sous l'effet des intérêts découlant des nouveaux prêts pour financer la nouvelle école.

Voici en synthèse le cadrage autour de 4 objectifs majeurs à respecter :

- une Épargne annuelle brute de 2 M€ par an ;
- un poids des Frais de Personnel stable par rapport aux dépenses globales ;
- un Endettement inférieur à 60 % des Recettes en fin de mandat ;
- une enveloppe d'investissements équivalente à 33 M€ ;

La démarche d'optimisation du budget de fonctionnement dans le contexte européen de raréfaction des ressources et de résorption de la dette publique sera poursuivie sur ce mandat.

Lancées par le Pôle Ressources, des études sont dirigées avec les différentes délégations pour déterminer des pistes de travail permettant de développer le ratio service rendu/recettes communales.

Toutes les dépenses, y compris les frais de personnel, font l'objet d'actions d'optimisation selon les 6 leviers identifiés (la tarification, le niveau de service, le décroisement, les subventions aux tiers, l'efficience) à l'exclusion du levier fiscal.

Toutes les pistes permettant, directement ou indirectement, d'atteindre le meilleur niveau de service rendu par rapport aux dépenses seront étudiées et mises en œuvre durant le mandat.

Sans vouloir recenser avec exhaustivité la totalité des axes stratégiques ou des actions du plan de mandat, Madame le Maire précise qu'il est toutefois indispensable d'en extraire les plus emblématiques lors de cette présentation au Conseil municipal. Chaque Adjoint au Maire présentera les orientations et actions de sa délégation.

*Monsieur ROBERT : En ce qui concerne l'école des Noyeraies, je souhaitais savoir qu'est-ce qui va la remplacer quand elle sera déménagée ?*

*Madame LE MAIRE : C'est une question qui a déjà été posée par l'équipe. Comme vous le savez la commune est propriétaire de ce grand tènement. Il ne va rien se passer durant ce mandat sur cet emplacement. Il va falloir que nous commençons à travailler pour savoir quel devenir donner à cet emplacement lorsque cette école sera démolie. Nous avons plusieurs idées : cela peut être une résidence senior, des habitats partagés mais rien n'est arrêté aujourd'hui.*

*Nous allons passer maintenant à la présentation par délégation du plan de mandat. Chaque adjoint ou Conseiller délégué va nous les présenter. Je vous précise que ce sont les grandes lignes de leur plan de mandat. Bien évidemment vous allez retrouver l'intégralité et le détail du Plan de Mandat sur le site de la commune et sous forme d'un magazine qui sera distribué à tous les habitants.*

*Je vais juste vous rappeler que nous travaillons par Pôle qui sont au nombre de 4. Le Pôle Proximité, le Pôle Educatif et de Loisirs, le Pôle Solidarité et le Pôle Ressources.*

### **Pôle Proximité**

#### **Délégation État Civil - Élections - Cimetière - Anciens Combattants : rapporteur Monsieur GRANGE**

- Bonifier les services proposés en répondant aux habitants de façon optimale et dans des délais respectables, par l'installation d'une borne digitale et interactive aux fins de l'affichage légal et travailler à la lutte contre la fracture numérique avec les permanences d'un conseiller numérique pour aider dans les démarches électroniques (1j/semaine)
- Développer une conception écologique du cimetière par la vente de caveaux d'occasion, permise lors des reprises administratives des concessions non renouvelées, et renforcer la place du végétal et de la flore
- Flécher, dans le cadre du Printemps Label des Cimetière, un parcours historique autour des bienfaiteurs/bienfaitrices célèbres et illustres enterrés à Dardilly, par exemple les compagnons de la Libération
- Anticiper l'arrivée de l'archivage électronique et dématérialisé en matière de Protection des Données Personnelles (RGPD) et établissement de la Charte générale de Protection des Données à Caractère Personnel (Charte à usage interne et Externe)

#### **Délégation Cadre de vie - Bâtiments communaux - Maîtrise de l'énergie et investissements écocitoyens - Centrale citoyenne et énergie verte - Composts collectifs - Ressources en eau – Déchets : rapporteur Monsieur MARTIN**

- Poursuivre les rénovations et les réhabilitations de qualité du patrimoine communal, conformes aux engagements pris, aux objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial et de performance énergétique.
- Poursuivre l'entretien et la remise à niveau des voiries communales en priorisant les besoins et attentes des usagers et en tenant compte des résultats de l'étude de circulation
- Établir une Programmation Pluriannuelle d'Investissements pour la voirie communautaire avec la Conférence Territoriale des Maires de l'Ouest Nord en priorisant les actions visant à renforcer les aménagements de sécurité et encourager les modes actifs et en développant un réseau de pistes cyclables en s'appuyant sur le réseau REV métropolitain
- Poursuivre l'optimisation du réseau d'éclairage public pour maîtriser les consommations d'électricité : élargissement des plages horaires d'extinction, mise en place de détection, réduction puissance luminaires (led) de 23h à 6h.
- Éclairage du quartier ESPLANADE : révision du projet d'éclairage dans le respect de la réglementation 12/2018 (choix des luminaires adaptés et économes, réduction de la puissance pour contenir la pollution lumineuse)
- Obtenir le label « Ville et Village étoilés »
- Poursuivre la création ou la transformation d'espaces verts et espaces arborés pour lutter contre les îlots de chaleur
- Intensifier la plantation d'arbres pour préserver notre patrimoine naturel et arboré pour lutter contre le dépérissement des arbres provoqué par le réchauffement climatique, création de micro forêts
- Réduire la consommation d'eau potable pour l'arrosage et tendre vers le 100% d'eau de pluie
- Maintenir un niveau de qualité et de service dans les sentiers pédestres, adapté à la demande des Dardillois et développer des itinéraires et des liaisons utiles à la pratique de la promenade
- Adapter les contrats d'exploitation des chaufferies et poursuivre l'optimisation des installations thermiques : suppression de la dernière chaudière fuel et travaux dans le cadre du décret TERTIAIRE (réduction 40% émission GES en 2030)

- Participer aux groupements d'achats du SIGERLY pour la fourniture de 100% d'électricité verte (bâtiments et éclairage public) et de gaz bio méthane pour tous les bâtiments
- Installer (suivant faisabilité) des bornes de recharges électriques publiques pour V.L. à proximité des commerces: parking du Barriot, l'Aqueduc, parking Ouest de l'Esplanade, parking du cimetière, Porte de Lyon
- Mise en place du partenariat avec Toits en Transition et 1,2 Toits Soleil pour la valorisation des toits communaux par la pose de panneaux photovoltaïques
- Poursuivre les aides éco-citoyennes et développer de nouvelles aides en lien avec la Métropole de Lyon (aides vélos, plateforme éco-rénovation des logements et plan climat communal en lien avec l'ALEC)

**Délégation Communication et relations usagers - Guichet numérique : rapporteur Madame DECQ-CAILLET**

- Informer et accueillir en partageant auprès des Dardillois une information permettant d'appréhender, de comprendre et d'évaluer les politiques publiques de la commune
- Accompagner l'actualité et les grands événements de Dardilly en offrant à chaque citoyen un accès rapide et diversifié à l'information à travers des moyens de communication papier et numérique
- Faire évoluer les outils d'information en adéquation des évolutions des usages des Dardillois
- Communiquer auprès des citoyens des engagements éco-durables en corrélation avec les enjeux de la transition climatique et énergétique, du développement durable et de l'Agenda 30 (programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté par l'ONU)
- Valoriser l'image du territoire pour mettre en valeur l'identité, la diversité, les particularités de Dardilly
- Être le relais des acteurs du territoire de Dardilly (associations, commerçants, artisans, agriculteurs)
- L'intercommunalité au service des Dardillois à travers la diffusion des informations nationales et métropolitaines à vocation institutionnelle

**Délégation Technologies de l'Information et de la Communication (T.I.C.) : rapporteur Madame DECQ-CAILLET**

- Accompagner la transformation des services aux publics en adaptant les outils à l'évolution des besoins des citoyens Dardillois ainsi qu'à ceux des collaborateurs de la Mairie de Dardilly.
- Lutter contre l'illectronisme et accompagner le développement numérique des écoles
- Soutenir le déploiement du Très Haut Débit et de la Fibre Optique sur la commune en lien avec les opérateurs et la Métropole de Lyon
- Sécuriser la collectivité contre les cyberattaques et protéger les données des citoyens

**Délégation Développement urbain, économique et agricole - Plan Nature Intercommunal - Aménagement de l'Esplanade - Requalification de la Porte de Lyon : rapporteur Monsieur LANASPÈZE**

- Maintenir un équilibre entre le développement de l'habitat, de l'activité et les espaces agricoles et naturels du territoire, piliers du cadre de vie dardillois
- Placer la concertation citoyenne au cœur des projets urbains à la fois en accompagnant les habitants pour optimiser et sécuriser la réalisation de leurs projets de construction, et aussi en actualisant le guide « je construis une maison individuelle sur ma commune » à destination de la population en lien avec la dernière réglementation du PLU-H opposable en 2019
- Généraliser la procédure de concertation préalable au dépôt d'un permis de construire pour une meilleure appropriation des projets collectifs par les riverains et pour une meilleure intégration à leurs besoins/attentes et aux besoins du secteur

- Réaffirmer la qualité du cadre de vie à Dardilly par l'intensification de la végétalisation des projets et la mise en place de constructions écoresponsables (labels environnementaux, utilisation de matériaux bio-sourcés, haute qualité environnementale, confort énergétique).
- Permettre le développement maîtrisé de la commune tout en préservant l'identité communale de ville à la campagne et selon la diversité des secteurs
- Affirmer le dynamisme économique en travaillant aux côtés de la Métropole dans les réflexions portant sur la potentielle mutabilité importante des tènements fonciers de la Porte de Lyon et du secteur Gargantua, et en encadrant le développement des sites d'activités économiques et notamment de la zone Techlid,
- Œuvrer à la révision du Règlement Local de la Publicité en lien avec la Métropole
- Favoriser les actions pour apporter une véritable biodiversité en ville (intensification du déploiement des nichoirs à mésanges qui participent à la lutte contre les chenilles processionnaires, installation d'abris à hérissons, à chauve-souris)
- Porter les projets du Projet Nature intercommunal par la poursuite de la mise en valeur et la préservation de la nature, des actions d'animations et d'éducation à l'environnement auprès du public scolaire et du grand public et permettre un usage encadré et agréable du site de l'Espace Naturel Sensible
- Mettre en œuvre le plan de gestion forestier établi par l'Office National des Forêts
- Accompagner l'aménagement supplémentaire de jardins partagés, lieux de culture et de partage, ces jardins auront pour objectif de participer à l'éducation au développement durable (mise en place de cours de jardinage à l'école) en favorisant convivialité et entraide

*Monsieur ROBERT : On voit de plus en plus autour de nous, des terrains de surface moyenne qui se vendent et où l'on construit 2, 3 voire 5 maisons sur un minimum de terrain donc de la promiscuité et une gêne pour certains voisins. Peut-on faire quelque chose au niveau de l'emprise du terrain ?*

*Monsieur LANASPÈZE : On va parler de concertation avec les porteurs de projets. Effectivement, il y a d'un côté le PLU, le côté légal où on peut rencontrer de temps en temps des plans de division qui amènent à des tènements relativement petits mais qui sont légaux. Nous notre position communale est d'accompagner ces porteurs de projets de façon à faire en sorte que là où le porteur de projet veut faire 4 parcelles on arrive à lui en faire faire 3. Effectivement il y a le point de vue strictement légal et aussi la volonté, le souhait de la commune. Notre rôle c'est de trouver un équilibre entre ces deux aspects.*

*Monsieur ROBERT : Donc légalement on ne peut rien faire ?*

*Monsieur LANASPÈZE : On essaie d'accompagner pour que les projets soient les plus acceptables et présentables que possible.*

*Monsieur PAUME : Et concernant l'agriculture et les espaces agricoles ?*

*Monsieur LANASPÈZE : Effectivement on ne l'a pas intégré dans notre synthèse. La plus grande chance à Dardilly c'est d'avoir de jeunes agriculteurs qui reprennent des exploitations existantes ou qui s'installent comme la ferme de la Brochetière. Aujourd'hui, nous avons amorcé nos réflexions avec eux sur la mise à disposition d'eau. Les gens qui s'installent font principalement de la culture maraichère et ont donc un besoin en eau relativement important. Actuellement, les retenues collinaires que la commune met à disposition des bassins d'irrigation ne sont pas assez pleines en début de saison pour assurer une irrigation suffisante. Nous recherchons donc des ressources en eau complémentaires pérennes de façon à favoriser ces installations.*

## **Délégation Sécurité et tranquillité publique - Prévention - Dispositif Participation citoyenne :**

*rapporteur Madame LE MAIRE en absence de Monsieur FARGIER*

- Approfondir le protocole Participation citoyenne visant la lutte contre les cambriolages, les incivilités et la délinquance, en associant les habitants, la Gendarmerie, la police municipale
- Recruter un Agent de Surveillance de la Voie Publique « ASVP » pour assurer les missions de contrôle des zones de stationnement réglementées et de lutte contre les stationnements gênants, de relever les infractions aux dispositions des règlements sanitaires relatives à la propreté des voies et espaces publics et de constater les infractions relatives à la lutte contre les bruits de voisinage
- Acquérir un cinémomètre pour développer le contrôle de vitesse et dotation de radars pédagogiques
- Doter en armement la police municipale qui est la troisième force de sécurité intérieure, conformément au décret du 24 mars 2000 (arme complémentaire de type pistolet semi-automatique 9mm)
- Poursuivre l'équipement matériel de la Police municipale pour préserver la tranquillité et la sécurité des personnes, notamment à travers l'installation de caméras de vidéoprotection supplémentaires

## **Délégation Proximité citoyenne - Commerces et marchés de proximité - Jardins partagés -**

**Animation de la vie agricole :** *rapporteur Monsieur FRANCILLON*

- Créer un stand mobile « proximité » pour aller à la rencontre des habitants aux fins de faciliter les échanges entre la commune et les Dardillois
- Constituer une équipe d'habitants « ambassadeurs » de leur quartier pour développer la citoyenneté
- Mettre en place un budget participatif de 20 000 €/an pour des projets à l'initiative des habitants
- Dessiner ensemble l'avenir du commerce au Barriot et au Bourg en intégrant l'offre future de l'Esplanade dans un souci permanent de qualité et de complémentarité
- Encourager l'émergence de nouvelles pratiques répondant aux attentes sociétales et aux besoins des partenaires (click&collect, terrasses des restaurants)
- Accompagner l'animation commerciale avec les commerces et l'association de commerçants (par exemple autour du 8 décembre, concours de vitrines, jeux)
- Étudier la création d'un second marché, après l'aménagement du quartier de l'Esplanade, complémentaire de l'existant au Barriot
- Maintenir notre agriculture de proximité, agriculture périurbaine participant au maintien de nos paysages et à l'économie verte du territoire
- Accompagner l'installation des jeunes agriculteurs et poursuivre notre partenariat avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural pour le maintien du foncier agricole
- Promouvoir les cultures Bio et la valorisation/vente des produits locaux et circuits-courts
- Faciliter l'accès à l'eau tout en sécurisant les ressources, travailler sur l'augmentation des dispositifs de ressource en eau en collaboration étroite avec l'Association Syndicale Autorisée gérant l'irrigation sur la commune

*Madame LE MAIRE : On s'aperçoit qu'il y a beaucoup de transversalité entre les délégations.*

*Madame TEIXEIRA VALPASSOS : Concernant la complémentarité du marché, en quoi consiste-t-elle ?*

*Monsieur FRANCILLON : Dans l'aménagement de l'Esplanade, il est prévu d'avoir un second marché. Nous allons donc faire en sorte d'éviter qu'il y ait concurrence entre les commerçants existants. Nous les avons tous rencontrés avec une proposition de s'installer ou pas. En fonction de leur réponse, il y aura éventuellement de nouveaux commerces qui ne seront pas concurrentiels avec le Bourg et le Barriot.*

*Madame LE MAIRE : Nous sommes actuellement dans la phase d'étude d'un second marché et nous allons être très vigilant sur la complémentarité et surtout à ce qu'il n'y ait pas de concurrence entre les deux marchés.*

*Monsieur DUPERRIER : La complémentarité peut passer également par un jour différent.*

**Délégation Mobilité - Déplacements - Étude de circulation parcs relais - Co-voiturage - Modes actifs – Plan de Déplacement Urbain (PDU) : rapporteur Monsieur DUPERRIER**

- Obtenir le label Ville Prudente pour concrétiser l'implication dans un partage de l'espace public plus apaisé entre l'ensemble des usagers, notamment grâce à la prévention et la sécurité routière
- Aménager une voie centrale banalisée à la Brocardière permettant de sécuriser les cyclistes tout en conservant les deux sens de circulation. Cette voie dessert des équipements potentiellement utilisés par les cyclistes : lycées, Bus 10E Techlid Nord, pôle sportif de la Brocardière, Techlid dont la zone du Puy d'Or avec la possibilité de poursuivre jusqu'à la RN6 et ses pistes cyclables jusqu'à Vaise
- Aménager des voies cyclables en lien avec les services métropolitains compétents, par exemple sur le chemin des Peupliers
- Réaliser une piste cyclable Brochetière-Barriot en longeant l'A89. Ce projet facilite l'interconnexion entre le pôle du Barriot et les quartiers de la Beffe-Montcourant en lien également avec le futur parking de covoiturage qui sera développé au rond-point de Dardilly et la Tour de Salvagny
- Poursuivre le cheminement sécurisé pour les piétons chemin de Traine-Cul pour relier le quartier Montcourant au Bourg à pied
- Étudier la piétonisation du Bourg le dimanche après l'aménagement du quartier de l'Esplanade
- Équiper en arceaux et abris pour les vélos et trottinettes à proximité des commerces, transports en commun et équipements municipaux, dont les écoles et les gymnases
- Mettre en place un service mutualisé de vélos en free floating
- Créer des aires de covoiturage avec la Métropole (Porte de Lyon, Paisy, parking du Cimetière)
- Poursuivre notre engagement avec le Sytral pour une adaptation de l'offre aux besoins des habitants (par exemple : les lignes JD)
- Poursuivre la sensibilisation des autorités compétentes à la remise sur les rails du tram-train entre Lozanne et Lyon
- Lancer une enquête sur les déplacements pour optimiser l'offre aux évolutions de Dardilly en concertation avec les habitants, pour construire un plan des mobilités futures

*Monsieur ROBERT : Dans votre étude de circulation, je regrette de ne pas voir apparaître le chemin du Pelosset. Il peut être aussi une exception. C'est une route qui est devenue extrêmement fréquentée et dangereuse suite à la fermeture du chemin de Charbonnières à Écully dont il était question qu'il soit ouvert en semaine et fermé le dimanche. Est-ce toujours d'actualité ? Et pour finir, il y a 82 riverains qui sont en train de faire une note pour se plaindre de ce qui se passe chemin du Pelosset.*

*Madame LE MAIRE : J'ai réunion la semaine prochaine concernant le chemin de Charbonnières avec les maires concernés pour réfléchir tous les trois à une solution de sens unique sur ce chemin. De toute façon les travaux ne sont pas annoncés pour demain, probablement dans le mandat. Il va falloir qu'on réfléchisse au sens de circulation du Pelosset et voire même du chemin du Bois de la Lune. Donc c'est quelque chose qui s'analyse en intégralité.*

*J'ai demandé à ce qu'on ait dès la rentrée une réunion avec les riverains du Pelosset parce que je pense qu'il faut qu'on prenne des décisions pour notre propre chemin et voir comment on peut améliorer encore la circulation. Ça peut passer par un sens unique peut-être pas sur la totalité mais il*

*faut qu'on y travaille ensemble car on ne va pas encore attendre 3 ou 4 ans, la réouverture du chemin de Charbonnière.*

*Monsieur DUPERRIER : C'est une voirie extrêmement contrainte et de plus métropolitaine donc nous n'avons pas la main.*

*Madame LE MAIRE : J'ajouterai qu'il n'y a pas que le chemin du Pelosset qui pose problème. Il y a aussi le chemin du Cogny. Nous avons reçu également les riverains qui ont aussi des problèmes de sécurité pour leurs enfants.*

### **Pôle Éducatif et de loisirs**

**Délégation Vie culturelle - Animation - Jumelage - Intercommunalité culturelle - Médiathèque :**  
*rapporteur Madame DECQ-CAILLET*

- Un projet culturel qui œuvre au mieux vivre ensemble dans une logique éducative et citoyenne, l'accès du plus grand nombre aux pratiques culturelles et à la découverte de la connaissance (Pass'Sport Culture, le Culturobus, le Biblio drive)
- Placer la vie associative au cœur du lien social en faisant du Comité Consultatif Vie Associative le socle nécessaire au développement d'une véritable politique associative, avec une enveloppe dédiée pour financer les projets co-construits avec les associations (Valorisation du bénévolat, amélioration des modalités d'accueil)
- Soutenir l'enseignement artistique et l'éveil culturel par la poursuite du travail en direction des établissements scolaires (proposition de spectacles, d'ateliers, de sorties de résidences, de visites d'expos)
- Approcher d'autres identités culturelles par le développement d'actions à destination de la jeunesse co-construites avec nos associations de jumelages
- Soutenir les artistes et la création par des partenariats et des résidences avec des acteurs culturels du territoire (Festival Ouest en Scènes, lien amateurs/professionnels)
- Renforcer l'attractivité et l'attachement au territoire par la « Sanctuarisation » d'une fête de village, la création d'un temps fort autour du cinéma (festival), la redynamisation des festivités du 8 décembre, le soutien aux Journées Européennes du Patrimoine
- Engager l'Aqueduc à devenir un Pôle culturel et un Tiers-lieu, un espace de vie sociale autant que culturelle ; un lieu du loisir, de l'apprentissage, de la découverte, de la socialisation (avec la fusion des équipes Médiathèque et Aqueduc)

*Madame TEIXEIRA VALPASSOS : Simplement une question sur l'Association Musicale de Dardilly qui fusionne avec la tour de Salvagny. Nous avons eu le Conseil il y a très peu de temps et je m'interrogeai sur la démission qu'il va y avoir, de tous les membres du bureau puisqu'elle a été annoncée lors du Conseil d'Administration il y a à peu près 1 an. Est-ce que d'ores et déjà ils peuvent commencer à recruter pour faire une passation des savoirs et des compétences et ne pas se retrouver avec un bureau sans relais ?*

*Madame DECQ-CAILLET : C'est vraiment l'affaire de l'AMD d'avoir cette réflexion. Ils ont eu cette honnêteté de dire qu'ils poursuivaient jusqu'à la fusion et qu'ensuite il y aura un appel pour renouveler le bureau.*

*Madame FOURNILLON : Il y a une démission du Conseil d'Administration mais il y a eu aussitôt une solution de présidence avec une personne qualifiée avec laquelle nous avons entièrement confiance sur le devenir. Je n'ai aucune inquiétude quant à la passation, on pourra en plus les accompagner.*

*Quant à la fusion rien n'est encore fait c'est en cours de discussion. Nous espérons que cela se fera. Elle très fortement accompagnée par la Métropole qui est très intéressée et qui donnera des moyens supplémentaires.*

**Délégation Petite enfance - Enfance et jeunesse - Éducation au développement durable et à l'alimentation durable - Pilotage de la nouvelle école des Noyeraies : rapporteur Madame SCHREINEMACHER**

### **Petite enfance**

- Proposer l'accès à un mode de garde à toutes les familles quelles que soient leurs activités professionnelles (Guichet unique des demandes, Fonction de coordonnatrice CAF, actions de prévention et de santé)
- Développer des modes d'accueil accessibles et de qualité qui répondent le mieux aux besoins spécifiques des jeunes enfants, allant de concert avec l'évolution démographique de la commune qui va nécessiter l'augmentation quantitative des places d'accueils collectifs et individuels (création d'un Jardin passerelle ou multi-accueil de 20 places, promotion du métier d'Assistante maternelle, soutien aux projets de micro-crèches ou crèches privées)
- Renforcer le lien avec les animateurs des structures Foyer Notre Dame des Sans Abri et Adoma, les professionnels de santé de la Maison de la Métropole
- Favoriser l'épanouissement des jeunes enfants en lien avec la Bretonnière (les seniors), l'école de musique, les jeux et contes animés de la médiathèque, la Quinzaine DD

### **Enfance**

- Construire une nouvelle école des Noyeraies moderne, confortable et inclusive, en concertation avec toute la communauté éducative : enseignants, parents, animateurs et les élus, pour répondre à l'évolution démographique de la commune et encourager la réussite scolaire de chaque enfant
- Mettre à disposition des écoles les nouvelles ressources pédagogiques notamment numériques (renouvellement des TBI, achat de classes mobiles, adhésion à la classe.com)
- Signature de la nouvelle convention territoriale globale (CTG) pour 2021-2026 avec la CAF aux fins de favoriser la cohérence, la continuité et la complémentarité de l'ensemble des acteurs qui interviennent sur le territoire
- Encourager la réussite éducative et scolaire de chaque enfant par des activités sportives, culturelles et liées au développement durable sous la forme de parcours de découverte et d'initiation (EPS, Culture, éducation au développement durable)
- Engager une réflexion sur l'avenir de la restauration scolaire en concertation avec la communauté éducative : MAPA, groupement de commandes, régies, DSP (Local, Bio, Végétarien, Végétalien).

### **Jeunesse**

- Valoriser et encourager la citoyenneté, la participation des jeunes à la vie de la commune (CME, conseil des jeunes, actions de prévention et solidarité)
- Favoriser le vivre ensemble et l'épanouissement individuel de chaque jeune (animation de proximité, accueil libre, soirées thématiques, lien avec le Collège Jean-Philippe RAMEAU)
- Développer des actions spécifiques pour le public 15-18 ans/jeunes adultes (stages BAFA, jobs d'été, ateliers linguistiques)
- Valoriser les attitudes éducatives reposant sur la tolérance, le respect des autres et l'acceptation des différences comme une source d'enrichissement (loisirs en intercommunalité, jumelages et séjours à Merzhausen)

## **Éducation au développement durable et à l'alimentation durable**

- Favoriser l'éducation au DD dans le temps scolaire et périscolaire, en lien avec l'Éducation Nationale et les financements de la Métropole de Lyon et du Plan Nature
- Accompagner et faire progresser les groupes scolaires dans l'obtention des niveaux du label École de Démarche de Développement Durable (E3D)
- Promouvoir des animations et des ateliers participatifs en famille tout au long de l'année au-delà de la Quinzaine du Développement Durable
- S'inscrire chaque année dans la dynamique métropolitaine des défis en mobilisant les familles (Défi Alimentation positive, Défi Énergie positive)
- Favoriser l'émergence de projets DD au sein du Conseil Municipal des Enfants et du Conseil des Jeunes

## **Délégation vie sportive et intercommunalité sportive : rapporteur Monsieur PAGET**

- Favoriser le développement des associations sportives (notamment à travers l'intercommunalité) afin de proposer des pratiques pour tous, en compétition, en loisir ou tout simplement pour le plaisir
- Inciter à une pratique sportive à tout âge et intergénérationnelle (sport scolaire, Ecole Municipale des Sports, sport « senior »)
- Proposer aux Dardillois des équipements sportifs de grande qualité, adaptés aux besoins de la population et aux évolutions sociétales.
- Entretien et compléter les aménagements des installations pour préserver et valoriser le patrimoine sportif en maîtrisant au mieux l'énergie et en garantissant l'accessibilité liée au handicap
- Organiser des manifestations sportives, familiales, intercommunales et inter associatives en adoptant des comportements écoresponsables pour promouvoir une pratique associative durable
- Favoriser l'émergence de projets relatifs à la santé et aux valeurs véhiculées par le sport

*Monsieur ROBERT : En parlant des personnes handicapées, est-ce qu'on a arrêté une solution technique pour les douches du TCDC (Tennis Club de Dardilly et Champagne) ?*

*Monsieur PAGET : Le président m'avait alerté en me disant qu'il y avait des anomalies sur la conception de ce qu'on avait prévu à l'époque mais pas pu faire à cause de la COVID. On a passé la main à Champagne et laissé cette délégation qui aujourd'hui tarde un peu à se faire. Nous avons demandé à plusieurs reprises une révision des plans et de revoir la façon de gérer ces 2 fois 3 zones de douche. Je sais qu'il y a un gros travail qui est en train de se faire mais qu'en est-il ? Nous n'avons pas de nouvelle date de réunion. J'espère qu'on aura une réponse très rapidement car ces travaux deviennent urgents, hautement nécessaires car c'est un sport où il y a de nombreuses personnes en fauteuil roulant.*

## **Pôle Solidarité**

### **Délégation Action sociale - Solidarité - Handicap - Économie sociale et solidaire - Seniors**

Accompagner le quotidien des Dardillois pour faciliter l'inclusion du plus grand nombre

- Réinventer les mobilités en étudiant une extension géographique du service de la navette
- Accompagner les citoyens dans l'usage du numérique en facilitant l'accès aux équipements en informant les habitants sur les dispositifs d'aide et en participant au financement d'équipements adaptés aux seniors et proposant une offre de formation de proximité aux usages numériques
- Favoriser les parcours résidentiels des seniors en sécurisant le maintien à domicile, en partenariat avec les professionnels du secteur et favorisant la lutte contre l'isolement et en

renforçant les liens avec les établissements médico-sociaux de proximité (EHPAD) en développant des partenariats privilégiés

- Accompagner la diversification de l'offre de logements en approfondissant les liens avec les bailleurs sociaux et les locataires par des rencontres régulières et la mise en place de locataires référents par résidence
- Mettre en œuvre des actions de prévention ciblées et accompagner les aidants familiaux en proposant des actions de soutien et des solutions de répit

Développer le vivre ensemble et de nouvelles formes de solidarité

- Développer la solidarité citoyenne en favorisant la structuration d'un réseau de citoyens solidaires, appelé à devenir autonome dans ses moyens d'actions
- Favoriser la création de lien social au quotidien par la promotion d'actions visant les rencontres entre habitants et les liens intergénérationnels et en ciblant une dynamique autour du jardin partagé jouxtant la Bretonnière
- Étudier la possibilité de créer un espace de vie sociale (tiers-lieu autonome au sein de la Maison Paturel) afin de renforcer les liens sociaux et développer les initiatives citoyennes pour tous types de publics
- Élaborer une politique en matière d'Économie Sociale et Solidaire en ciblant des thématiques prioritaires pour concevoir des axes de développement en lien étroit avec les réseaux de l'ESS en s'appuyant sur les initiatives développées par la CRESS

### **Pôle Ressources**

**Délégation ressources humaines : rapporteur Monsieur GRANGE**

- Promouvoir la transversalité entre services « j'appartiens à une collectivité tournée vers le citoyen et non à un service en particulier » et la mutualisation des services en privilégiant la création de Pôles lors des réorganisations
- Promouvoir la qualité de vie au travail à travers un management participatif qui vise à accompagner la diversité des profils et développer des formations débouchant sur des promotions et des évolutions de fonction.
- Accompagner les évolutions du numérique par la formation aux nouveaux usages et aux nouvelles technologies numériques.
- Accompagner les nouvelles organisations du travail, notamment le télétravail et aussi la flexibilité du temps de travail.
- Externalisation de certaines prestations d'entretien dans les bâtiments communaux
- Répondre aux enjeux posés par l'allongement de la vie professionnelle (bilans de compétences, VAE et reconversions)
- Développer la transmission des connaissances par le recrutement d'apprentis, de services civiques et de stagiaires de longue durée
- Maintenir une politique inclusive pour les travailleurs handicapés, en collaboration avec l'ESAT Denis Cordonnier

*Monsieur CAPPEAU : J'ai écouté avec attention la présentation qualitative de ce Plan de Mandat parce que Bruno va passer la partie quantitative. J'ai vu ses nombreux projets, intentions dont beaucoup sont très intéressants. Mais la question que je me pose est, est-ce qu'il y aura des points intermédiaires tout au long du mandat pour voir l'avancement des projets ? Car l'intention c'est bien, le projet c'est bien, l'action c'est bien, mais la réalisation c'est l'idéal.*

*Madame FOURNILLON : On présente le Plan de Mandat et ensuite on fait un bilan à mi-mandat. On l'a déjà fait 3 fois au mandat précédent.*

Monsieur GRANGE : Lors des précédents mandats, nous avons réalisé un document écrit diffusé à l'ensemble de la population qui disait voilà ce qu'on avait dit, ce qu'on a déjà fait, ce qui est en cours et ce qui reste à réaliser.

**Délégation finances et prospectives : rapporteur Monsieur GRANGE**

- pas de hausse des taux communaux d'impôts
- une Épargne annuelle brute de 2 M€ par an ;
- un poids des Frais de Personnel stable par rapport aux dépenses globales ;
- un Endettement inférieur à 60 % des Recettes en fin de mandat ;
- une enveloppe d'Investissements équivalente à 33 M€ ;

Le Plan de mandat de la commune de Dardilly a été établi par le service Finances de Dardilly entre Novembre 2020 et Mai 2021, à partir des objectifs de la campagne électorale lors des élections de mars 2020.

Il a été arrêté après le vote du budget 2021.

Ce Plan de mandat servira de base pour les budgets 2022 à 2026.

**La démarche du Plan de mandat financier**

- Prise en compte des objectifs de la **campagne électorale de 2020**
- Prise en compte du **contexte national et international marqué par la propagation du Covid 19** et ses impacts sanitaires, économiques et sociaux négatifs dans le monde entier
- Prise en compte de la réforme fiscale avec la **suppression de la taxe d'habitation**
- Des recettes prévues avec **prudence**, notamment les droits de mutation
- En dehors des objectifs de campagne, un plan **déterministe** sur le budget de fonctionnement et **volontariste** sur le budget d'investissement
- Des enveloppes annuelles pour les **investissements** courants
- Ce qui permet de voir si le contexte national, le déterminisme et la prudence sur les recettes nous permettent de réaliser nos objectifs de campagne

Monsieur ROBERT : En ce qui concerne la taxe d'habitation, quel est le rapport avec la taxe foncière qui dans ton document apparait avec une augmentation de 11%.

Monsieur GRANGE : Toutes les communes perdent la taxe d'habitation ; en contrepartie elles récupèrent la part de la taxe foncière que percevait le département ou la Métropole de Lyon en ce qui nous concerne. De ce fait, nous allons pratiquement doubler notre taxe foncière sans augmenter la pression fiscale pour les habitants. Le taux sera le même pour l'habitant de Dardilly. On pourrait augmenter la taxe foncière mais ce n'est pas ce qu'on a prévu.

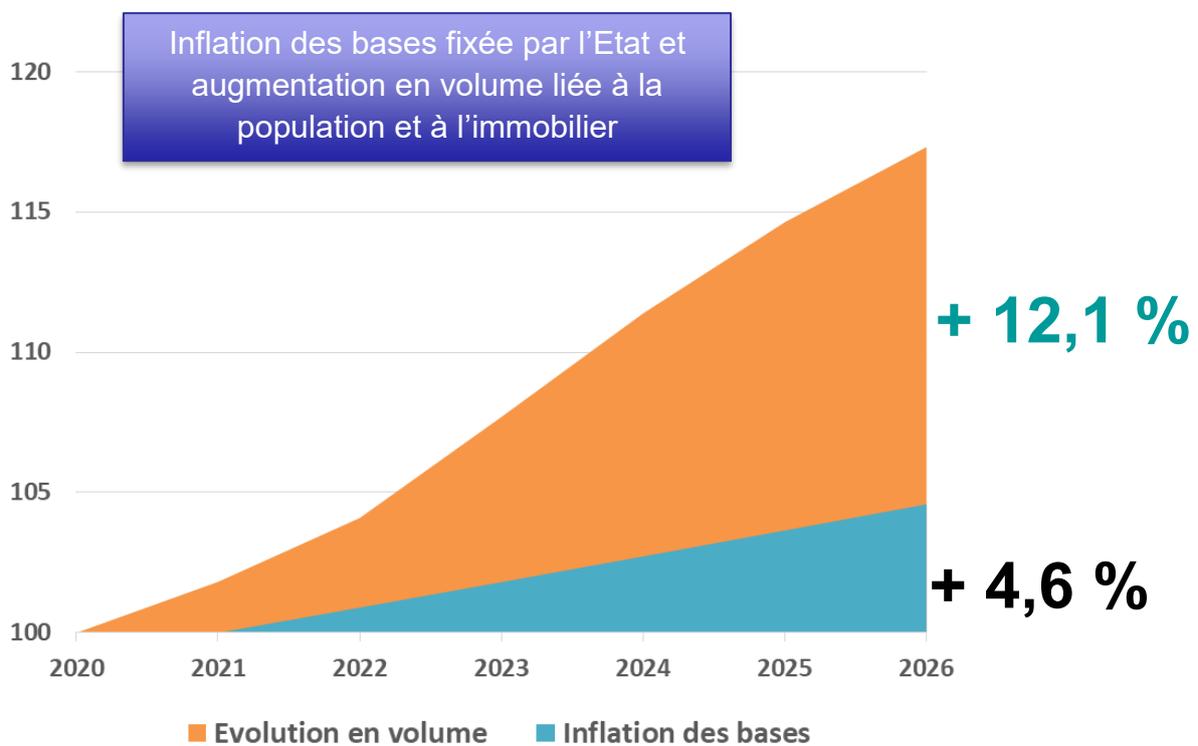
**Les Objectifs financiers annoncés lors de la Campagne de mars 2020**

- Pas d'augmentation de la **pression fiscale** jusqu'en 2026
- Une **Epargne** annuelle brute de 2 M€ par an
- Un **Endettement** limité à 60 % des Recettes en fin de mandat
- Une enveloppe d'**Investissements** supérieure à 25 M€
- Une juste adéquation avec les besoins nouveaux liés à la nouvelle mandature et des **Effectifs** de la Mairie

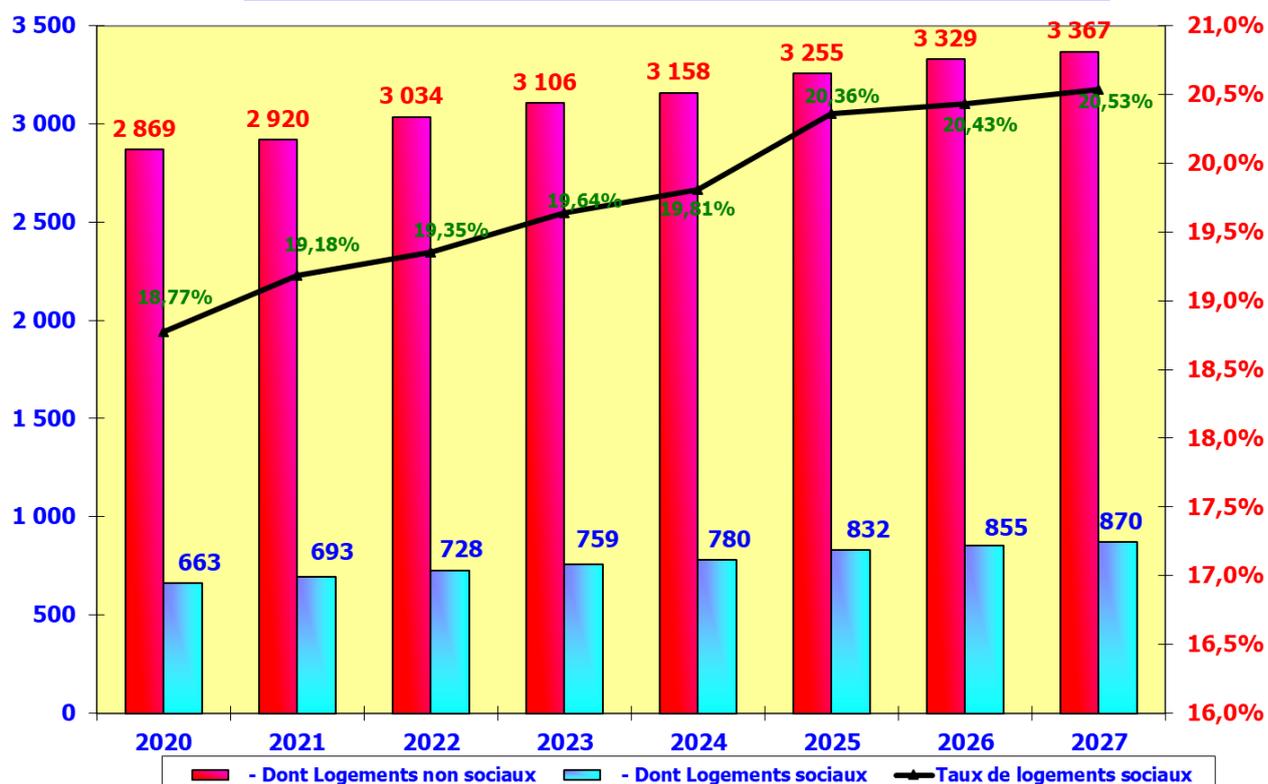
### Hypothèses sur les recettes

- *Prise en compte avec l'Urbanisme de tous les programmes immobiliers année par année :*
  - Immeubles collectifs
  - Entreprises et Commerces
- **Inflation des bases** prévue à 0,9 % par an
- **Suppression de la Taxe d'Habitation** et prise en compte d'un Coefficient correcteur perte TH / gain TF
- **Droits de mutation** variant de 550 à 700 K€
- **Stabilité des dotations de la Métropole**
- Hausse annuelle des **tarifs municipaux** (hors crèche) à 1 % jusqu'en 2026

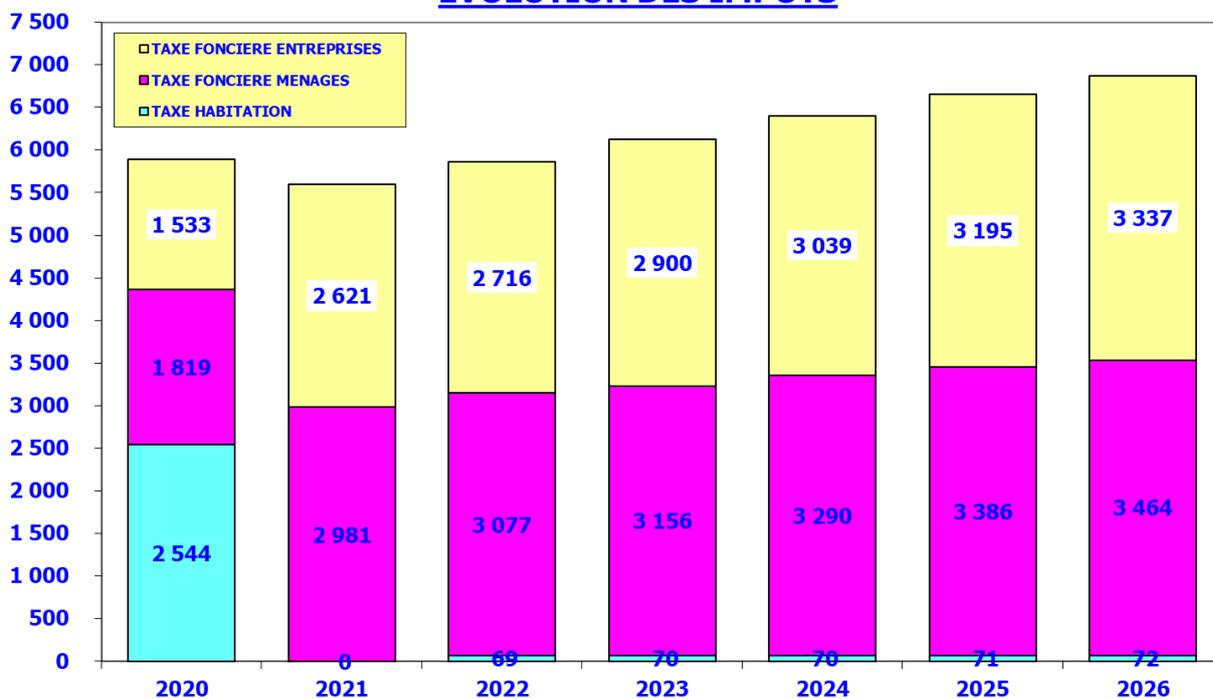
### Stabilité de la pression fiscale locale



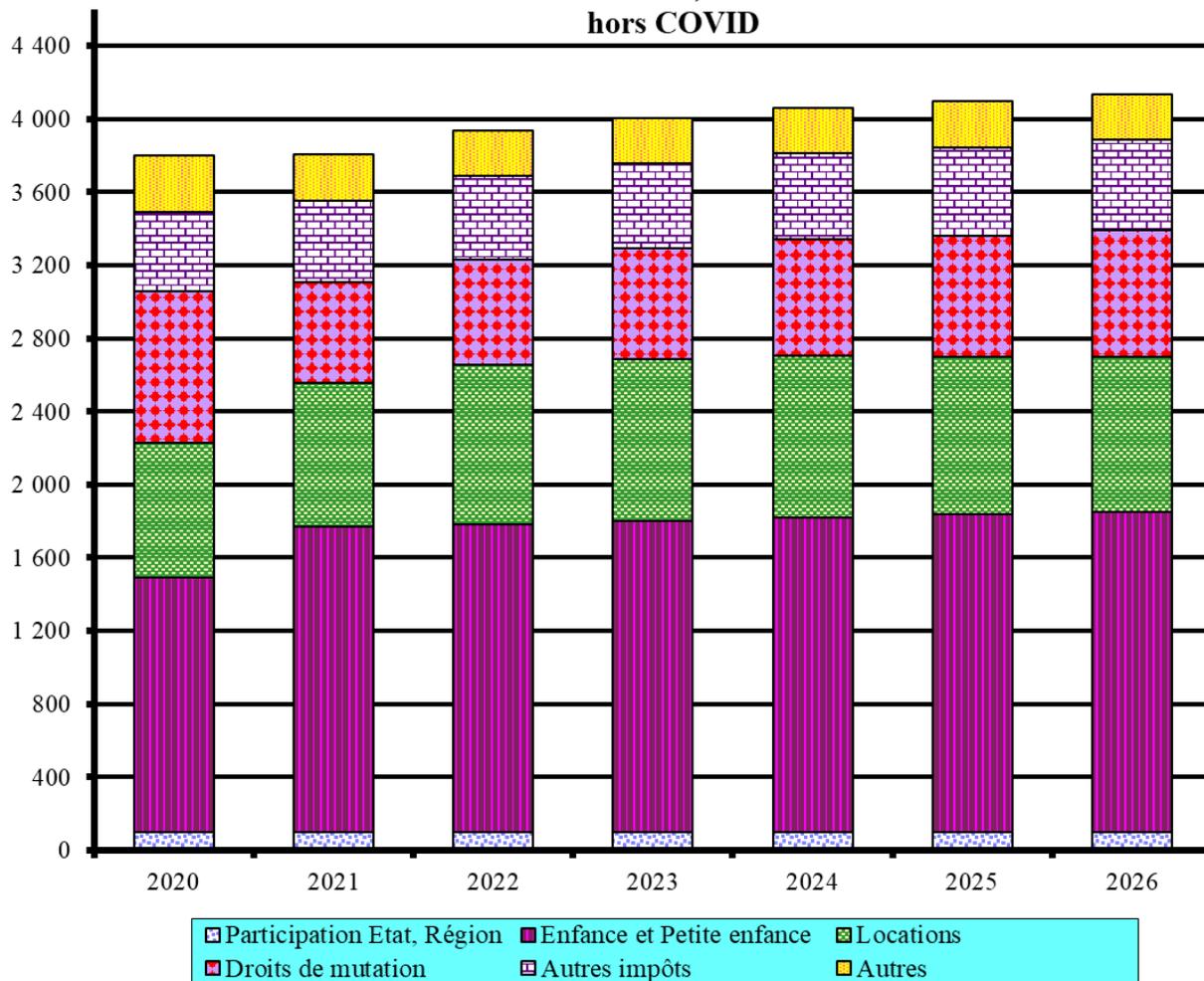
### EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS ET TAUX DE LOGEMENTS SOCIAUX



### EVOLUTION DES IMPOTS



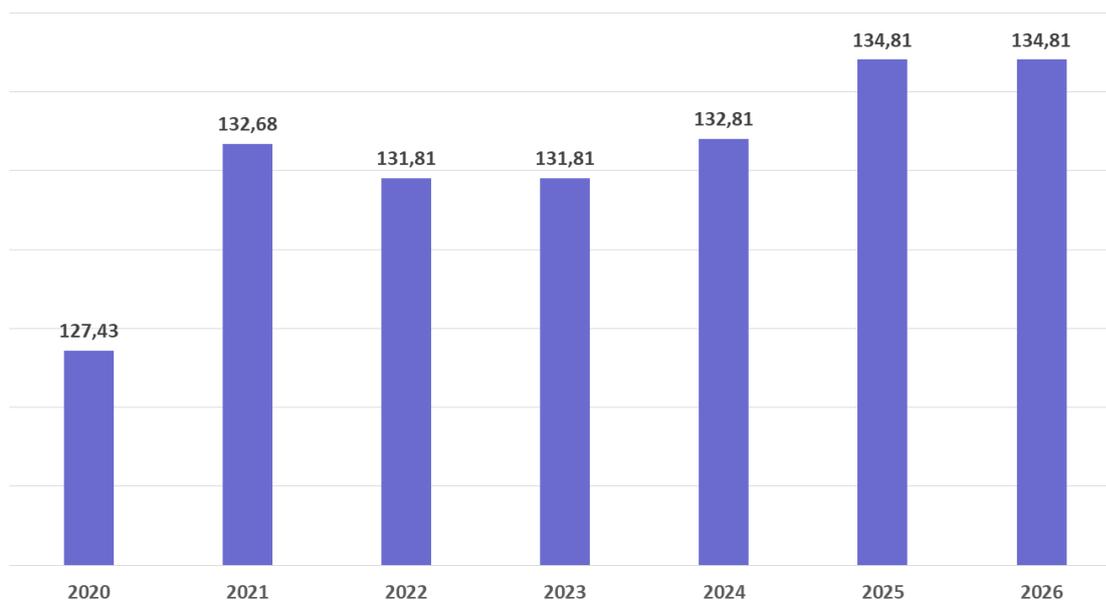
## EVOLUTION EN MOYENNE DE 2,6 % DES AUTRES RECETTES hors COVID



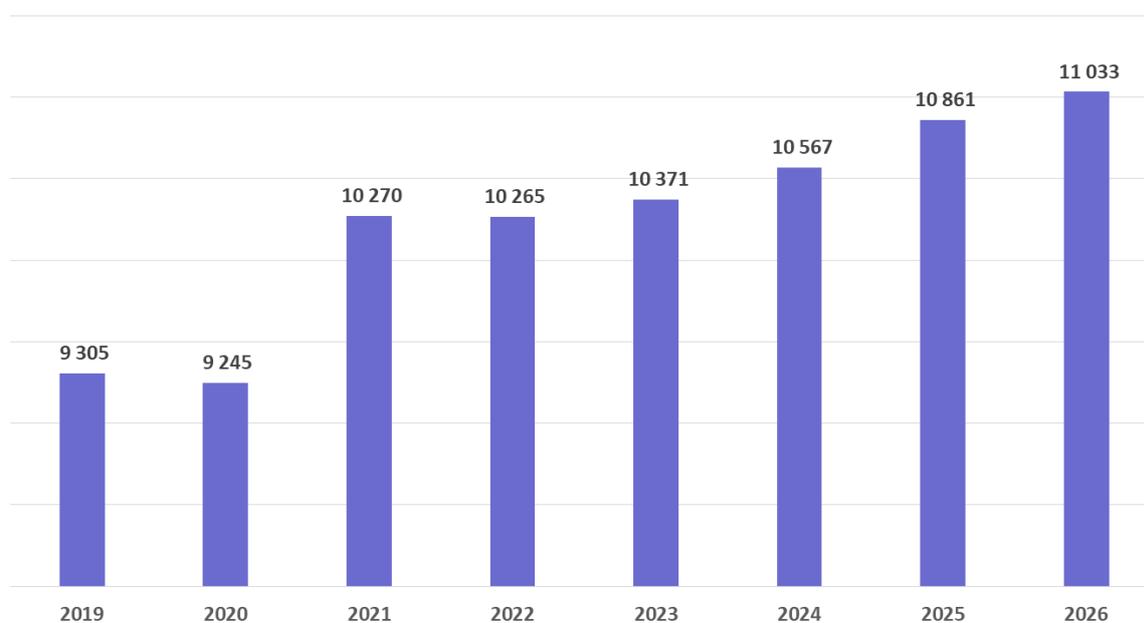
### Hypothèses sur les dépenses

- **Inflation de 1 % sur les dépenses**
- **Hausse des salaires égales à :**
  - GVT : 1,8 % par an
  - Indice: 1 % sur le mandat
  - Prise en compte des nouveaux **investissements**
- **Indexation des dépenses scolaires sur l'évolution des logements**

### Evolution Effectifs (ETP)



### Evolution annuelle Dépenses de Fonctionnement en moyenne de 1,5%



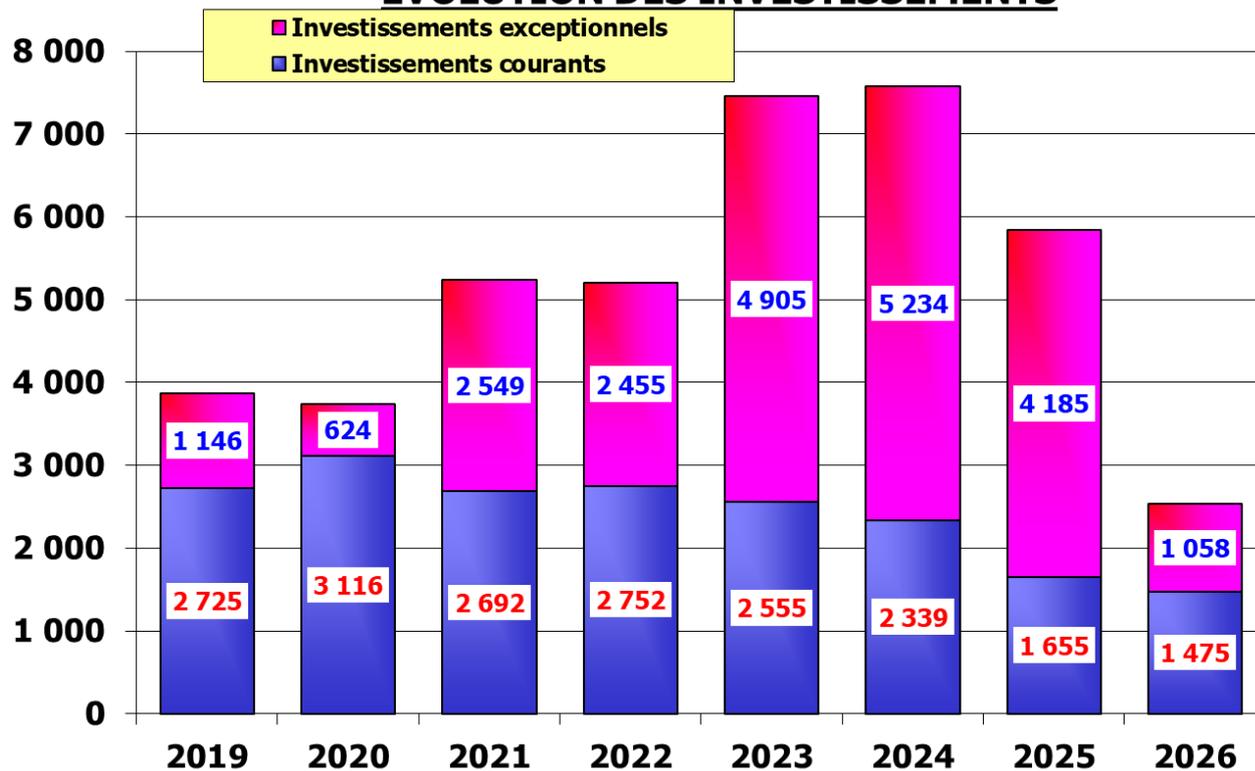
### 33,8 M€ d'investissements dans le mandat

- *Durant le mandat 2020 – 2026, un montant **important d'investissements** est programmé.*
- **C'est beaucoup plus que les 3 mandats précédents :**
  - 2001 – 2008 : 20,9 M€ (7 ans)
  - 2008 – 2014 : 22,4 M€
  - 2014 – 2020 : 18,3 M€

**Sur 34 M€ - 3 opérations représentent la moitié des investissements du mandat (Ecole – la Maison Paturel et l'Esplanade)**

<i>Ecole Noyeraies</i>	12 000
<i>Esplanade</i>	3 202
<i>Ecole Grégoire</i>	520
<i>Maison Paturel</i>	1 965
<i>Maîtrise de l'énergie</i>	688
<i>Stade d'athlétisme</i>	414
<i>Eglises</i>	871
<i>Acquisitions foncières</i>	734
<i>Bretonnière</i>	250
<i>Voirie/Sentiers/FIC</i>	2 047
<i>Parkings</i>	910
<i>Eclairage public et enfouissement réseaux</i>	1 537
<i>Espaces verts</i>	726
<i>Divers cadre de vie</i>	1 635
<i>Entretien Patrimoine</i>	1 168
<i>Gendarmerie</i>	473
<i>Informatique</i>	582
<i>Médiathèque</i>	363
<i>Divers autres investissements Scolaires</i>	453
<i>Divers autres investissements Culture</i>	611
<i>Divers autres investissements Sports</i>	793
<i>Autres</i>	1 920
<b>TOTAL</b>	<b>33 861</b>

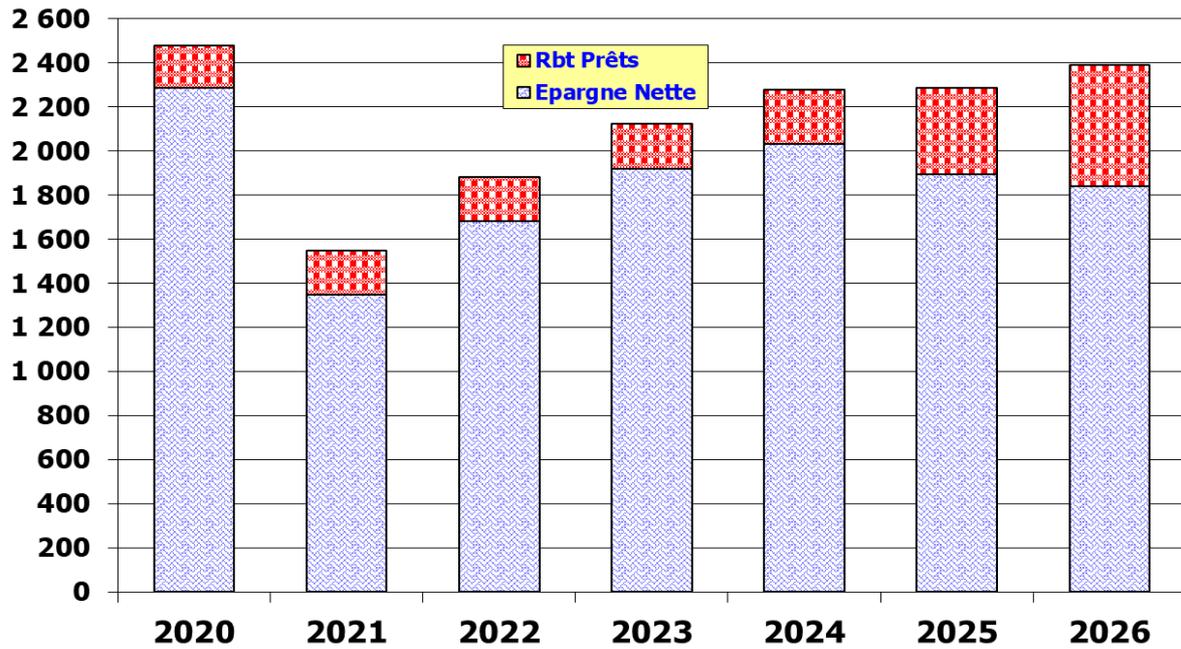
## **EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS**



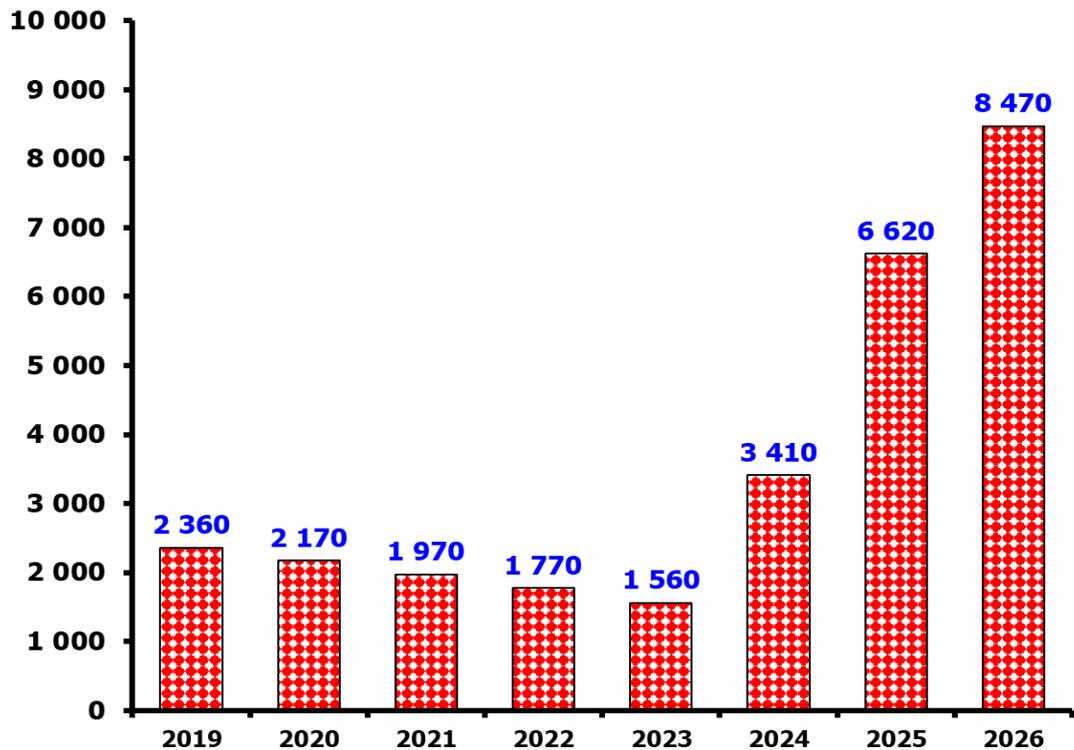
### Financement des investissements

- Trésorerie début 2021 : 7,0 M€
  - Epargne nette mandat 2021 – 2026 : 10,7 M€
  - F.C.T.V.A. : 5,7 M€
  - Autres recettes d'investissements : 1,7 M€
  - Emprunts durant le mandat : 8,1 M€
- TOTAL : 33,2 M€**

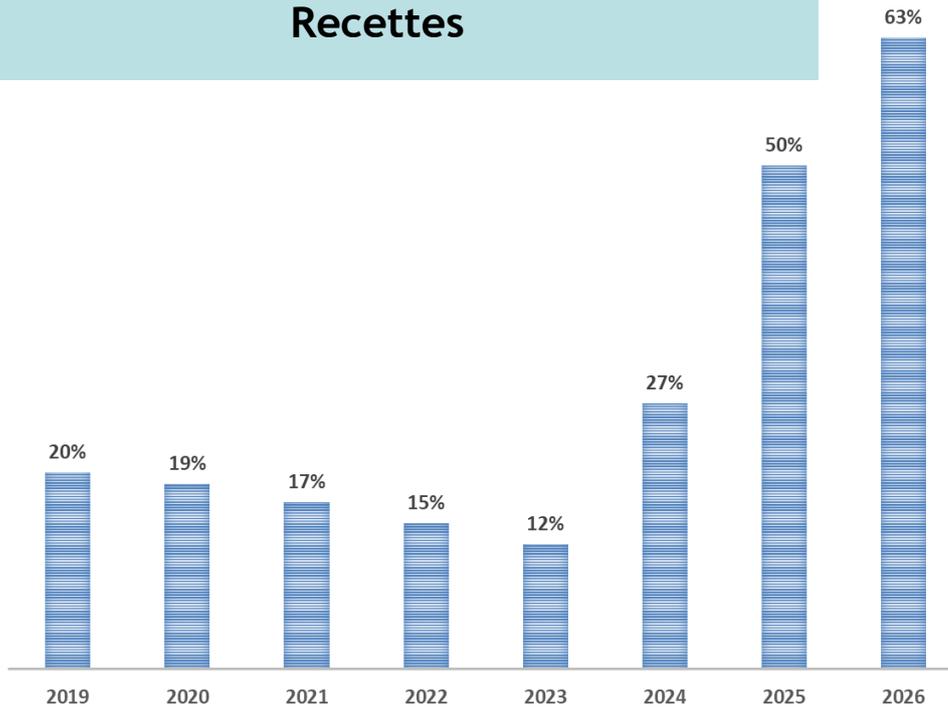
## Evolution Epargne Brute & Nette



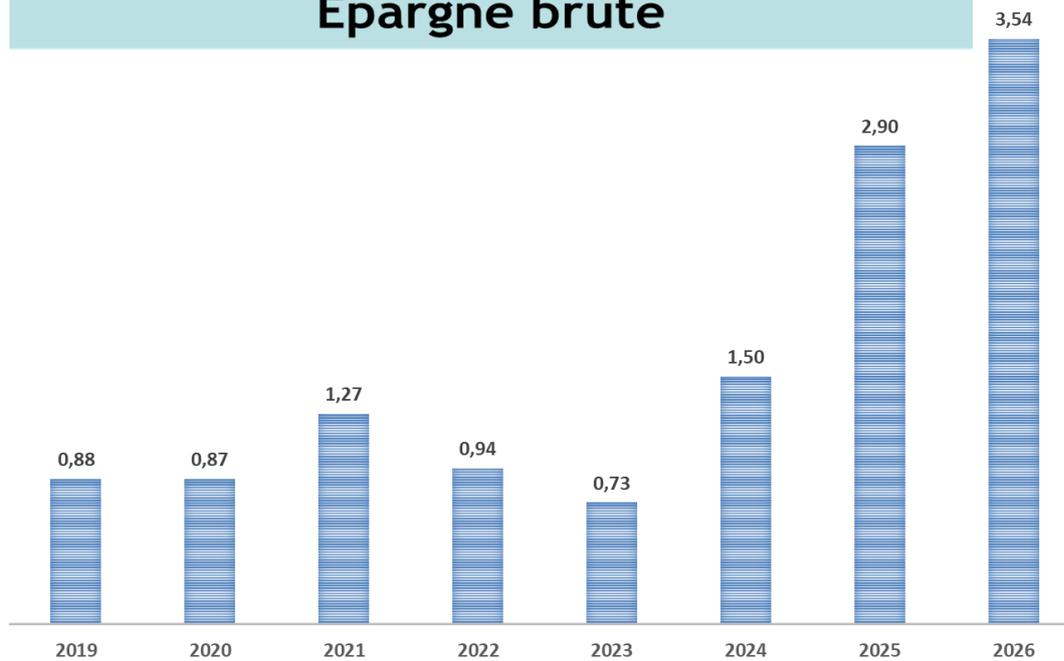
## EVOLUTION DE L' ENDETTEMENT



## Evolution du ratio Endettement / Recettes



## Evolution du ratio Endettement / Epargne brute



## Conclusions

Tels que sont décrits les paramètres de prévisions 2020 – 2026, les objectifs du Plan de mandat **sont parfaitement respectés** :

- Une **Epargne annuelle brute** de 2 M€ à compter de 2023 (calculée à partir du budget 2021)
- Une enveloppe d'**Investissements** de 34 M€ sur le mandat
- Un **Endettement** à 63 % des Recettes en fin de mandat

*Monsieur CAPPEAU : Je ne serai pas très long puisque j'ai posé les questions qu'il fallait en commission des finances. Je ferai 3 remarques de fond mais avant je dois dire que ce plan de mandat quantitatif financier est globalement satisfaisant.*

*Premièrement, il serait utile et intéressant de mesurer et de voir l'évolution du patrimoine en valeur historique et en valeur comptable et de le mettre dans un plan de mandat.*

*La deuxième chose serait d'établir un budget prévisionnel de trésorerie. Ce n'est pas simple à réaliser mais c'est indispensable. Cela éviterait d'avoir des trésoreries excédentaires et inemployées. Et peut-être, quand on a de la trésorerie, il aurait été utile d'investir dans du foncier bâti ou non bâti quand on sait actuellement la valeur que ça prend. Alors que l'argent toujours actuellement ne rapporte rien. En euro constant il est grignoté par l'inflation. Voilà pourquoi un plan de trésorerie serait plutôt utile. Ensuite j'avais eu une discussion amicale avec Bruno GRANGE lui disant que ce serait bien de revoir ce plan de mandat tous les 2 ans. Bruno m'a dit : oui mais il y a le budget primitif. Alors là je ne suis pas tout à fait d'accord puisque ce sont deux documents différents. Donc ce serait bien de refaire un point de situation intermédiaire dans 2 ans.*

*Monsieur GRANGE : En effet, on va réviser le plan de mandat d'ici 2 ans, on va dire fin 2023, ce qui servira de base pour le budget 2024. Et on l'a fait déjà dans les précédents mandats.*

*Ensuite la prévision de trésorerie, on l'a eu fait dans le passé. C'était un moment où la trésorerie était proche de 0. Pour ceux qui l'ignorent, nous n'avons pas le droit d'avoir une trésorerie négative contrairement aux entreprises. Quand on était proche de 0, on négociait des billets financiers avec la banque, par exemple 1 million d'euros. C'est pour cela que nous faisons des prévisions de trésorerie très serré et ainsi voir à quel moment nous allions utiliser ces billets financiers. Mais depuis 5 ans notre trésorerie étant largement excédentaire on n'a plus fait cette prévision de trésorerie.*

*Concernant le dernier point, les services comptables suivent l'évolution du patrimoine immobilier. Et si j'ai bien compris ta question, ce serait pour investir dans du patrimoine rentable, c'est-à-dire des logements ou commerces qu'on achèterait et qu'on louerait ensuite. On a eu cette réflexion mais compte-tenu des 33 millions d'investissement que nous avons déjà nous n'avions pas de marge pour acheter par exemple des commerces sur l'Esplanade.*

*Madame le Maire : Nous avons quand même investi. Nous avons acheté la maison Paturel, le bureau de tabac, la maison du Dardelet.*

*Monsieur GRANGE : On peut dire que le meilleur investissement qu'on ait fait depuis les 15 dernières années, c'est d'avoir acheté les 5 ou 6 villas qui se trouvaient avenue de Verdun et que l'on a revendues ensuite avec une plus-value, à la Métropole pour faire l'Esplanade.*

Madame le Maire propose au Conseil municipal de prendre acte de cette présentation des axes stratégiques du plan de mandat 2020-2026.

Madame le Maire indique également qu'une large diffusion sera faite en direction de la population de Dardilly.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 25 pour, 0 contre, 4 abstention, 0 sans participation**

**Pour : Madame FOURNILLON, Monsieur GRANGE, Madame STÉRIN, Monsieur MARTIN, Madame SCHREINEMACHER, Monsieur PAGET, Madame DECQ-CAILLET, Monsieur LANASPÈZE, Monsieur FARGIER, Madame JAMBON, Madame LEVY-NEUMAND, Monsieur FRANCILLON, Monsieur JAILLARD, Madame BERERD, Monsieur DUPERRIER, Monsieur CAVERT, Madame GABAUDE, Monsieur PONCHON, Monsieur PAUME, Madame BERTAGNOLLI, Madame LOSKA, Madame LETARD, Madame GIROUX, Monsieur AMBLARD, Monsieur MABIALA**

**Abstention : Monsieur CAPPEAU, Monsieur ROBERT, Madame DE LA RONCIÈRE, Madame TEIXEIRA VALPASSOS**

## **DÉCIDE**

1°/ De poursuivre la politique de développement durable, initiée en 2006 et poursuivie en 2008 et 2014, et de s'engager dans le sens des Orientations de Développement Durable de l'agenda 2030 sur le mandat municipal 2020-2026.

2°/ D'approuver les orientations stratégiques du plan de mandat 2020-2026 par pôle et par délégation telles quelles sont présentées ci-dessus.

3°/ D'approuver la prospective financière 2020-2026 de la commune de Dardilly et le plan pluriannuel d'investissements de 33 millions d'euros en découlant.

4°/ De réaliser la communication des objectifs du plan de mandat à tous les Dardillois.

\*\*\*\*\*

## **2 - SIGNATURE DE LA CHARTE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA DEMARCHE « TERRITOIRES D'ENGAGEMENT » PROPOSÉE PAR L'AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES**

**Rapporteur du dossier : Madame FOURNILLON et Monsieur FRANCILLON**

L'implication citoyenne est fortement ancrée dans l'histoire et la culture de Dardilly et de ses acteurs locaux (comités consultatifs, comités de quartiers, dispositif de participation citoyenne, conseils d'écoles, concertations thématiques, les associations).

De nombreuses initiatives existent localement, même si un essoufflement de certains de ces espaces de participation citoyenne a été constaté depuis quelques années, notamment dans les comités de quartiers et lors des phases de concertation publique.

La municipalité souhaite aujourd'hui donner un nouveau souffle à la démocratie locale à Dardilly et mettre la participation de toutes et tous au cœur de son action.

Une démarche ambitieuse s'est déployée de manière progressive depuis juillet 2020, qui visait à établir à la fois le bilan de la participation citoyenne au plan local, mais également à concevoir des nouvelles réponses concrètes aux problématiques identifiées, et à les tester grandeur nature avant de les déployer dans les différents espaces démocratiques locaux.

Soucieuse d'encourager la participation de toutes et tous à la vie publique locale, la Ville de Dardilly a créé en 2020 un Comité Consultatif de PROXIMITÉ CITOYENNE qui va prochainement travailler à une refonte des comités de quartiers citoyens,

L'idée serait de proposer une démarche renouvelée, empreinte à la fois de participation et concertation sur des thématiques collant au plus près des besoins des habitants, et de réfléchir ensuite à la mise en place d'un budget participatif et de modalités nouvelles d'interpellation des élus municipaux par les habitant.e.s.

Cette démarche inclusive ambitionne également de mobiliser largement les forces vives associatives et institutionnelles du territoire à travers la tenue d'échanges thématiques autour de la transition écologique, de la jeunesse, de la vie associative ou encore de la culture.

Désireuse d'inscrire cette démarche dans le temps long et de renforcer l'acculturation des élus, des agents municipaux, des habitants et des partenaires aux pratiques participatives, la Ville de Dardilly souhaite répondre favorablement à l'appel de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé et de moyens renforcés pour aider à la structuration de cette démarche qui se nomme « Territoires d'engagement »

La démarche « Territoires d'engagement », proposée par l'ANCT à quelques collectivités territoriales identifiées par elle, dont la Ville de Dardilly, a pour objectif d'aider les élus locaux et leurs équipes à faire s'exprimer et s'épanouir, sur leur territoire, le potentiel d'engagement citoyen au service de la cohésion territoriale.

Pour que ce potentiel se transforme en culture partagée et durable, « Territoires d'engagement » propose de travailler sur des compétences et des savoir-faire présents sur le territoire, et de déployer une démarche d'accompagnement articulée autour des 3 étapes suivantes :

Étape 1. Un diagnostic territorial et l'élaboration d'un plan d'accompagnement. L'objectif est d'identifier les caractéristiques, les forces et les faiblesses du territoire en matière d'engagement citoyen, et de définir un plan d'actions centrées sur les priorités identifiées par la collectivité (année 1 avec un accompagnement prévu par un prestataire dédié) ;

Étape 2. La mise en œuvre de ce plan d'accompagnement selon le triptyque suivant (années 1, 2, 3)

- Un programme de formation et d'accompagnement au changement des élus, des agents publics et de leurs partenaires, jusqu'aux citoyens eux-mêmes, en s'appuyant à la fois sur des prestataires et sur des dynamiques de communautés apprenantes ;
- Des projets apprenants d'engagement citoyen, sur des thématiques jugées prioritaires localement, pour apprendre en agissant, selon des équilibres à trouver entre soutien à des initiatives proprement citoyennes et gestion de projets de coopération.
- La mise à disposition d'appuis et relais sur le terrain, pour aider à déployer ces formations, accompagnements au changement et projets, à travers notamment le soutien financier et technique lié au recrutement de doctorants en contrat CIFRE (partenariat avec le programme « 1000 doctorants pour les territoires ») et de Volontaires Territoriaux en Administration par les collectivités, appuyés par des missions de jeunes en services civiques.

Étape 3. Des temps de supervision puis de bilan annuel des parcours, donnant lieu à la fois à des ajustements du plan d'accompagnement et à des moments de célébration des réussites et des progrès de la culture de l'engagement sur les territoires, en mobilisant de façon conviviale les acteurs territoriaux et nationaux.

En signant cette Charte, qui officialise symboliquement son adhésion à la démarche « Territoires d'engagement », la Ville de Dardilly s'engage à :

- œuvrer dans un esprit de coopération avec l'ensemble des acteurs locaux, ainsi que de transformation progressive de ses façons de fonctionner, pour donner sa place à l'engagement citoyen ;
- mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace de la démarche « Territoires d'engagement » sur son territoire, notamment dans la gestion des relations contractuelles avec les prestataires ;
- ne pas engager de projet qui viendrait en contradiction avec les orientations de la démarche « Territoires d'engagement ».

De son côté, l'ANCT s'engage à accompagner et soutenir la Ville et ses partenaires dans leur cheminement vers une culture durable de l'engagement citoyen.

L'ANCT pourra ainsi par ses moyens propres :

- assurer un soutien stratégique et financier sur chaque branche du triptyque (formation, conception de projets thématiques d'engagement citoyen, accès à des moyens humains)
- prendre en charge le financement de la démarche au moyen de subventions versées à la collectivité, à accompagner la collectivité dans la recherche d'éventuelles ressources complémentaires au niveau national comme au niveau territorial ;
- venir en appui à la collectivité dans la gestion des marchés afférant à la démarche et des relations avec les prestataires (et notamment sur l'élaboration des cahiers des charges de prestation).

Dans le cadre de ce partenariat, prévu pour une durée de 3 ans (2021-2024), la Ville de Dardilly pourra bénéficier de conventions de subventions de la part de l'ANCT (pouvant aller jusqu'à 100 000 € par an, toutes dépenses comprises) qui viendront en remboursement des dépenses engagées par la Ville pour la réalisation du plan d'actions.

En s'inscrivant dans ce dispositif inédit au plan national, la Ville de Dardilly peut espérer renforcer la culture de l'implication citoyenne sur son territoire, et ce à plusieurs titres :

- Elle disposera de sources de financements complémentaires pour bénéficier de l'appui de prestataires externes pour mener des démarches participatives en direction de la population,
- Elle sera en capacité de proposer une offre élargie de formations ciblées en direction des élus, des agents, des habitants et des partenaires,
- Elle bénéficiera de moyens humains renforcés (doctorant CIFFRE, services civiques), notamment dans une logique « d'aller vers » les habitants dans leurs lieux de vie et d'activité, pour impliquer les inaudibles et les éloignés de la décision,
- Elle pourra se nourrir d'échanges d'expériences réguliers avec les autres communes engagées dans la démarche « Territoires d'engagement »,
- Enfin, elle pourra compter sur un accompagnement personnalisé pour structurer sa démarche d'implication citoyenne.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 29 pour, 0 contre, 0 abstention, 0 sans participation**

**Pour : Madame FOURNILLON, Monsieur GRANGE, Madame STÉRIN, Monsieur MARTIN, Madame SCHREINEMACHER, Monsieur PAGET, Madame DECQ-CAILLET, Monsieur LANASPÈZE, Monsieur FARGIER, Madame JAMBON, Madame LEVY-NEUMAND, Monsieur FRANCILLON, Monsieur JAILLARD, Madame BERERD, Monsieur DUPERRIER, Monsieur CAVERT, Madame GABAUDE, Monsieur PONCHON, Monsieur PAUME, Madame BERTAGNOLLI, Madame LOSKA, Madame LETARD, Madame GIROUX, Monsieur AMBLARD, Monsieur CAPPEAU, Monsieur ROBERT, Madame DE LA RONCIÈRE, Madame TEIXEIRA VALPASSOS, Monsieur MABIALA**

## **DÉCIDE**

1°/ D'approuver la charte d'accompagnement du programme « Territoires d'engagement », en annexe ;

2°/ D'autoriser Madame le maire à signer la charte ;

3°/ De mandater le maire pour procéder aux formalités qui permettront la mise en œuvre du programme.

\*\*\*\*\*

### **3 – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF DE LYON**

**Rapporteur du dossier : Florence SCHREINEMACHER**

En 2018, la commune avait signé avec la CAF le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Aujourd'hui celui-ci est remplacé par la Convention Territoriale Globale (CTG) 2021-2025.

Cette convention partenariale se concrétise par la signature d'un accord-cadre entre la commune et la caisse d'allocation familiale (CAF). Celle-ci vise à renforcer la cohérence et la coordination des actions sur la commune.

Cette convention va mobiliser différents champs d'intervention : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité et vie sociale afin de privilégier une grande transversalité sur la commune.

Il s'agit d'une convention d'objectifs et de financement pluriannuel d'une durée de 5 ans qui constitue un gage de lisibilité et de stabilité financière pour la commune.

A partir d'un diagnostic partagé et élaboré par la commune et la CAF du Rhône des orientations et des axes stratégiques ont été définis :

- L'aide aux familles à concilier vie professionnelle et vie familiale
- Le soutien à la fonction parentale et la facilitation des relations parents-enfants.
- La coordination de toutes les actions et la coopération, la cohérence et la complémentarité de tous les acteurs
- La mobilisation et le développement de projets auprès des jeunes
- L'accessibilité des services publics, le soutien des familles confrontées à une situation de handicap.

Comme évoqué ci-dessus ces orientations sont déclinées en objectifs et définies par 5 fiches actions annexées en pièces jointes :

#### **PETITE ENFANCE :**

- Répondre aux besoins de garde des familles
- Mise en place d'un guichet unique
- Maintenir l'équilibre entre les modes de garde individuels et collectifs

#### **ENFANCE :**

- Répondre aux besoins de garde des familles sur les temps péri et extrascolaires
- Maintenir une offre de loisirs extra et périscolaires, diversifiée et qualitative.

- Garantir la continuité et la cohérence éducative de l'ensemble des partenaires : parents, écoles, associations, services municipaux.

#### **JEUNESSE :**

- Favoriser l'autonomie des jeunes et permettre leur insertion sociale, citoyenne et professionnelle.
- Développer la culture de l'initiative, la prise de responsabilité, l'engagement et la participation des jeunes.
- Encourager les jeunes à entreprendre des projets et les accompagner dans leurs réalisations

#### **PARENTALITÉ :**

- Encourager la parentalité à travers le Lieu d'Accueil Enfants/Parents, la ludothèque, les sports en famille

#### **ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET ANIMATION DE LA VIE SOCIALE :**

- Favoriser l'émergence d'un réseau de solidarité de proximité, constitué de citoyens volontaires, afin notamment d'étayer la politique de lutte contre l'isolement des personnes âgées et en faveur des familles.
- Etudier la possibilité de créer un espace de vie sociale afin de renforcer les liens sociaux et développer les initiatives locales à vocation sociale et éducative pour tous types de publics.

Ces fiches actions feront l'objet d'une évaluation lors d'un comité de pilotage annuel sous la présidence de Madame le Maire.

C'est très important pour nous que ces fiches actions soient reçues au niveau de la CAF car par exemple l'année dernière, la municipalité a reçu 400 000 €. Je ne vous cache pas que cette année nous visons encore plus et on nous a fait comprendre que c'était tout à fait possible vu les très beaux projets que nous proposons.

Monsieur MABIALA : De quel genre de subventions pouvons-nous bénéficier ?

Madame SCHREINEMACHER : Par exemple la CAF va financer à hauteur de 50 % certains postes notamment le coopérateur, la coordinatrice Petite Enfance, un animateur sur la salle des jeunes. Il y a des subventions données à la ludothèque ou sur les lieux d'écoute des parents. Et puis il y aura des subventions sur des projets que nous allons mettre en place.

Madame Le Maire : Ce sont de grosses sommes donc nous avons tout intérêt à être force de proposition. Un grand merci à l'ensemble des services qui ont travaillé ensemble sur ces fiches actions.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 29 pour, 0 contre, 0 abstention, 0 sans participation**

**Pour : Madame FOURNILLON, Monsieur GRANGE, Madame STÉRIN, Monsieur MARTIN, Madame SCHREINEMACHER, Monsieur PAGET, Madame DECQ-CAILLET, Monsieur LANASPÈZE, Monsieur FARGIER, Madame JAMBON, Madame LEVY-NEUMAND, Monsieur FRANCILLON, Monsieur JAILLARD, Madame BERERD, Monsieur DUPERRIER, Monsieur CAVERT, Madame GABAUDE, Monsieur PONCHON, Monsieur PAUME, Madame BERTAGNOLLI, Madame LOSKA, Madame LETARD, Madame GIROUX, Monsieur AMBLARD, Monsieur CAPPEAU, Monsieur ROBERT, Madame DE LA RONCIÈRE, Madame TEIXEIRA VALPASSOS, Monsieur MABIALA**

**DÉCIDE**

1°/ D'approuver la démarche partenariale de CTG entre la CAF du Rhône et la commune.

2°/ D'autoriser Madame le maire à signer la convention annexée à cette délibération ainsi que tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

#### **4 – CONVENTION D'APPLICATION DU CONTRAT D'ASSOCIATION DE L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH**

**Rapporteur du dossier : Florence SCHREINEMACHER**

A la demande de l'école privée Saint-Joseph, un contrat d'association a été établi entre l'État et l'école par les services préfectoraux.

Le 24 mars 2006, le Conseil Municipal a donné un avis favorable à ce contrat d'association en ce qui concerne les élèves des classes élémentaires (CP-CE1-CE2-CM1-CM2).

Le contrat d'association a été signé le 14 décembre 2006.

Le décret d'application de la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 article 11 pour une école de la confiance rend l'instruction obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de 3 ans.

L'obligation du financement des élèves maternelles résultant de la loi s'impose à la commune.

L'école Saint-Joseph doit bénéficier de la participation financière de la ville calculée en fonction des dispositions législatives précisées par la circulaire ministérielle n° 05-206 du 2/12/2005, soit par référence au coût moyen de scolarisation engagé par la Ville pour les élèves des écoles publiques comparables.

En respectant les éléments mentionnés dans la circulaire, un projet de convention entre la Ville et l'OGEC a été établi pour régler les modalités du versement de la contribution forfaitaire à la charge de la Ville.

Le montant de la subvention est fonction de la formule mathématique suivante :

Subvention = Nombre d'enfants des classes élémentaires et maternelles de l'école privée résidant à Dardilly x forfait communal

Le forfait communal par élève en élémentaire est de 509 euros

Nombre d'élèves fréquentant l'école privée : 150

Montant des dépenses de fonctionnement en élémentaire : 76 350 euros

Le forfait communal par élève en maternelle est de 1 371 euros

Nombre d'élèves fréquentant l'école privée : 70

Montant des dépenses de fonctionnement en maternelle : 95 970 euros

La subvention totale à l'école privée Saint Joseph pour l'année 2021 s'élève à 172 320 euros.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 29 pour, 0 contre, 0 abstention, 0 sans participation**

**Pour : Madame FOURNILLON, Monsieur GRANGE, Madame STÉRIN, Monsieur MARTIN, Madame SCHREINEMACHER, Monsieur PAGET, Madame DECQ-CAILLET, Monsieur LANASPÈZE, Monsieur FARGIER, Madame JAMBON, Madame LEVY-NEUMAND, Monsieur FRANCILLON, Monsieur JAILLARD, Madame BERERD, Monsieur DUPERRIER, Monsieur CAVERT, Madame GABAUDE, Monsieur PONCHON, Monsieur PAUME, Madame BERTAGNOLLI, Madame LOSKA, Madame LETARD, Madame GIROUX, Monsieur AMBLARD, Monsieur CAPPEAU, Monsieur ROBERT, Madame DE LA RONCIÈRE, Madame TEIXEIRA VALPASSOS, Monsieur MABIALA**

## **DÉCIDE**

1°/ D'approuver la convention d'application du contrat d'association ci-annexée à intervenir entre la Ville et l'OGEC.

2°/ D'autoriser Madame Le Maire à la signer.

3°/ De fixer à 509 € le montant par élève élémentaire et à 1 371 € par élève maternelle la participation de la Ville à verser à l'école Saint-Joseph au titre de l'année scolaire 2020/2021 déterminé par rapport à la moyenne des dépenses engagées par la Ville pour les élèves des établissements publics et constaté au compte administratif 2020.

4°/ Que les dépenses correspondantes seront prélevées au compte 6574 fonction 213 du budget de l'exercice en cours.

\*\*\*\*\*

## **6 - CONVENTION DU RÉSEAU ReBOND – 2021-2023**

### **Rapporteur du dossier : Madame DECQ-CAILLET**

Les 8 communes signataires de la présente convention (Champagne au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, Limonest, Lissieu, St Cyr au Mont d'Or et St Didier au Mont d'Or), sont toutes dotées de bibliothèques et médiathèques publiques dont les collections sont riches et où tous les supports sont représentés. Mais chacune de ces structures ne peut répondre, avec ses seuls moyens, à l'ensemble des besoins des publics. C'est la raison pour laquelle une collaboration étroite existe depuis longtemps entre ces différents équipements.

En 2017, les 8 communes ont signé une « charte de coopération interbibliothèques ».

En 2018, la première « Convention-cadre de partenariat pour la mise en réseau des 9 bibliothèques a été signée. Le 2 septembre 2019, le réseau ReBOND (Réseau des bibliothèques Ouest Nord) a démarré son activité. En créant un réseau, les bibliothèques et médiathèques des communes signataires ont renforcé leur coopération dans le but d'accroître l'accès des habitants de leur territoire, à l'information, à la documentation et aux biens culturels et ainsi permettre un meilleur service public aux usagers. Les objectifs de ce réseau sont les suivants :

- Créer une dynamique de territoire,
- Faciliter l'accès aux documents,
- Enrichir l'offre documentaire,
- Faciliter et enrichir le travail des salariés et bénévoles,
- Rationaliser les coûts pour les communes par une mutualisation des moyens,
- Développer des services de proximité en permettant une circulation des documents,
- Faciliter la mise en place d'animations.

En 2021, il s'agit de renouveler et d'actualiser la convention-cadre afin de poursuivre cette coopération pour une durée minimum de 3 ans (2021-2023), dans le respect des modalités de fonctionnement.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 29 pour, 0 contre, 0 abstention, 0 sans participation**

**Pour : Madame FOURNILLON, Monsieur GRANGE, Madame STÉRIN, Monsieur MARTIN, Madame SCHREINEMACHER, Monsieur PAGET, Madame DECQ-CAILLET, Monsieur LANASPÈZE, Monsieur FARGIER, Madame JAMBON, Madame LEVY-NEUMAND, Monsieur FRANCILLON, Monsieur JAILLARD, Madame BERERD, Monsieur DUPERRIER, Monsieur CAVERT, Madame GABAUDE, Monsieur PONCHON, Monsieur PAUME, Madame BERTAGNOLLI, Madame LOSKA, Madame LETARD, Madame GIROUX, Monsieur AMBLARD, Monsieur CAPPEAU, Monsieur ROBERT, Madame DE LA RONCIÈRE, Madame TEIXEIRA VALPASSOS, Monsieur MABIALA**

#### **DÉCIDE**

1°/ D'accepter les termes de la convention du réseau Rebond ;

2°/ D'autoriser l'adhésion de la commune au réseau Rebond pour la période 2021-2023 ;

3°/ De donner délégation à Madame le Maire ou son représentant pour signer la convention d'adhésion au réseau.

\*\*\*\*\*

#### **7 – DÉNOMINATION DES SENTIERS NATURE DE PROMENADE**

**Rapporteur du projet : Madame LOSKA**

La délégation Cadre de Vie, travaillant sur les sentiers pédestres, a réalisé en 2020 un inventaire exhaustif des sentiers existants sur la Commune.

Des priorités d'actions ont été définies pour les sentiers communaux (ouverture, remise en état, signalétique) et notamment proposer une dénomination pour tous les sentiers et chemins ouverts au public et qui ne possèdent actuellement pas de nom.

Le but poursuivi est d'améliorer le balisage des sentiers à l'attention des randonneurs.

A cet effet, des plaques de sentiers, identiques à celles existantes, seront posées sur l'ensemble des itinéraires où elles sont manquantes.

Suite au recensement effectué sur les sites de promenade, la municipalité propose d'attribuer, notamment pour les chemins sans dénomination explicite, un nom en cohérence avec les dénominations des chemins situés dans le même secteur géographique.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer un nom à tous les sentiers suivant la liste ci-dessous.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 29 pour, 0 contre, 0 abstention, 0 sans participation**

Pour : Madame FOURNILLON, Monsieur GRANGE, Madame STÉRIN, Monsieur MARTIN, Madame SCHREINEMACHER, Monsieur PAGET, Madame DECQ-CAILLET, Monsieur LANASPÈZE, Monsieur FARGIER, Madame JAMBON, Madame LEVY-NEUMAND, Monsieur FRANCILLON, Monsieur JAILLARD, Madame BERERD, Monsieur DUPERRIER, Monsieur CAVERT, Madame GABAUDE, Monsieur PONCHON, Monsieur PAUME, Madame BERTAGNOLLI, Madame LOSKA, Madame LETARD, Madame GIROUX, Monsieur AMBLARD, Monsieur CAPPEAU, Monsieur ROBERT, Madame DE LA RONCIÈRE, Madame TEIXEIRA VALPASSOS, Monsieur MABIALA

## DÉCIDE

1°/ D'autoriser Madame le Maire à attribuer un nom à tous les sentiers qui ne possèdent pas encore une dénomination.

LOCALISATION	DENOMINATION PROPOSEE	A PROXIMITE DE
entre chemin de la Liasse et chemin de Godefroy	SENTIER DE GODEFROY	chemin de Godefroy
entre allée de l'Aurore et l'Aqueduc	SENTIER DE LA LIASSE	chemin de la Liasse
entre allée de la Bretonnière et chemin Neuf	SENTIER DE LA BRETONNIERE	allée de la Bretonnière
entre placette du Charron et allée de la Bretonnière	SENTIER DU CHARRON	rue de la Poste
"sentier de Dardilly" vers Dommartin	SENTIER DES PASSES	chemin des Plasses
entre chemin du Fort et sentier du Château d'Eau	SENTIER DU FORT	Fort du Paillet
entre chemin de la Fouillouse et chemin du Pont	SENTIER DE LA FOUILLOUSE	chemin de la Fouillouse et connexion chemin du Pont
entre chemin de Traine Cul et chemin du Pont	SENTIER DE TRAINE CUL	chemin de Traine Cul (sentier en 2 parties)
entre chemin de Chantemerle et allée de Viroule	SENTIER DE VIROULE	allée de Viroule
entre sentier de la Beffe et chemin du Champ de Course	SENTIER DU CHAMP DE COURSE	chemin de la Beffe
entre impasse des Hirondelles et sentier des 3 Noyers	SENTIER DES HIRONDELLES	chemin des Hirondelles-poste source RTE

\*\*\*\*\*

## 8 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DANS LES SERVICES ADMINISTRATIFS

### Rapporteur du projet : Monsieur GRANGE

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que l'augmentation de la charge de travail et notamment des missions administratives de certains secteurs nécessitent le redimensionnement de trois postes administratifs.

Afin de procéder à ce redimensionnement, Madame le Maire propose les transformations suivantes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 :

Poste d'origine	Temps de travail	Créé par délibération	Nouveau Temps de travail
Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe	Temps non complet 24h	045-DL2017 du 26/09/2017	Temps non complet 28h00
Adjoint administratif	Temps non complet 28h	073-DL2015 du 17/12/2015	Temps complet
Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe	Temps non complet 17h30	045-DL2017 du 26/09/2017	Temps non complet 21h00

Vu l'avis du comité technique.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 29 pour, 0 contre, 0 abstention, 0 sans participation**

**Pour : Madame FOURNILLON, Monsieur GRANGE, Madame STÉRIN, Monsieur MARTIN, Madame SCHREINEMACHER, Monsieur PAGET, Madame DECQ-CAILLET, Monsieur LANASPÈZE, Monsieur FARGIER, Madame JAMBON, Madame LEVY-NEUMAND, Monsieur FRANCILLON, Monsieur JAILLARD, Madame BERERD, Monsieur DUPERRIER, Monsieur CAVERT, Madame GABAUDE, Monsieur PONCHON, Monsieur PAUME, Madame BERTAGNOLLI, Madame LOSKA, Madame LETARD, Madame GIROUX, Monsieur AMBLARD, Monsieur CAPPEAU, Monsieur ROBERT, Madame DE LA RONCIÈRE, Madame TEIXEIRA VALPASSOS, Monsieur MABIALA**

## **DÉCIDE**

1°/ De modifier comme suit le tableau des effectifs et ce à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 :

- 1 adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet (24 h)  
+ 1 adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet (28 h)

- 1 adjoint administratif à temps non complet (28 h)  
+ 1 adjoint administratif à temps complet

- 1 adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet (17 h 30)  
+ 1 adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet (21 h)

2°/ La rémunération afférente à ces emplois correspondra à l'échelon détenu par ces agents – catégorie C.

3°/ Que les crédits correspondant au règlement des dépenses résultant de la présente délibération seront inscrits au budget 2021, compte 64.

\*\*\*\*\*

## **9 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS A LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE**

### **Rapporteur du projet : Monsieur GRANGE**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que suite au départ en retraite d'un agent de la Maison Petite Enfance ainsi qu'une mutation, il convient de procéder à une modification des postes.

Afin de procéder à cette réorganisation, Madame le Maire propose la transformation :

- D'un poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps non complet (28h hebdomadaire), créé par délibération n° 019/DL2021 du 2 mars 2021, en un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet (28h hebdomadaire)
- D'un poste d'agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet créé par délibération n° 020-DL2018 du 6 mars 2018, en un poste d'agent social à temps non complet (31h30 hebdomadaire) et ce à compter du 1er septembre 2021.

Vu l'avis du comité technique.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 29 pour, 0 contre, 0 abstention, 0 sans participation**

**Pour : Madame FOURNILLON, Monsieur GRANGE, Madame STÉRIN, Monsieur MARTIN, Madame SCHREINEMACHER, Monsieur PAGET, Madame DECQ-CAILLET, Monsieur LANASPÈZE, Monsieur FARGIER, Madame JAMBON, Madame LEVY-NEUMAND, Monsieur FRANCILLON, Monsieur JAILLARD, Madame BERERD, Monsieur DUPERRIER, Monsieur CAVERT, Madame GABAUDE, Monsieur PONCHON, Monsieur PAUME, Madame BERTAGNOLLI, Madame LOSKA, Madame LETARD, Madame GIROUX, Monsieur AMBLARD, Monsieur CAPPEAU, Monsieur ROBERT, Madame DE LA RONCIÈRE, Madame TEIXEIRA VALPASSOS, Monsieur MABIALA**

## **DÉCIDE**

1°/ De modifier comme suit le tableau des effectifs et ce à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 :

- 1 Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps non complet (28h hebdomadaire)  
+ 1 Educateur de jeunes enfants à temps non complet (28h hebdomadaire)

- 1 Agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet  
+ 1 Agent social à temps non complet (31h30 hebdomadaire)

2°/ La rémunération afférente à cet emploi correspondra à l'échelon détenu par ces agents – catégorie A et C.

3°/ Que les crédits correspondant au règlement des dépenses résultant de la présente délibération seront inscrits au budget 2021, compte 64.

\*\*\*\*\*

## **10 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS AU POLE ENFANCE, JEUNESSE, SPORT ET ÉDUCATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**Rapporteur du projet : Monsieur GRANGE**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que suite à la réorganisation du Pôle Enfance Jeunesse Sport et Education au Développement Durable, il convient de procéder à une modification de poste.

Afin de procéder à cette réorganisation, Madame le Maire propose la transformation d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, créé par délibération n° 020-DL2018 du 6 mars 2018, en un poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (21h hebdomadaire) et ce à compter du 1er septembre 2021.

Vu l'avis du comité technique.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 29 pour, 0 contre, 0 abstention, 0 sans participation**

**Pour : Madame FOURNILLON, Monsieur GRANGE, Madame STÉRIN, Monsieur MARTIN, Madame SCHREINEMACHER, Monsieur PAGET, Madame DECQ-CAILLET, Monsieur LANASPÈZE, Monsieur FARGIER, Madame JAMBON, Madame LEVY-NEUMAND, Monsieur FRANCILLON, Monsieur JAILLARD, Madame BERERD, Monsieur DUPERRIER, Monsieur CAVERT, Madame GABAUDE,**

**Monsieur PONCHON, Monsieur PAUME, Madame BERTAGNOLLI, Madame LOSKA, Madame LETARD, Madame GIROUX, Monsieur AMBLARD, Monsieur CAPPEAU, Monsieur ROBERT, Madame DE LA RONCIÈRE, Madame TEIXEIRA VALPASSOS, Monsieur MABIALA**

## **DÉCIDE**

1°/ De modifier comme suit le tableau des effectifs et ce à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 :

- 1 Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- + 1 Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (21h hebdomadaire)

2°/ La rémunération afférente à cet emploi correspondra à l'échelon détenu par ces agents – catégorie C – échelle C 3.

3°/ Que les crédits correspondant au règlement des dépenses résultant de la présente délibération seront inscrits au budget 2021, compte 64.

\*\*\*\*\*

## **11 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS AU POLE CULTUREL**

### **Rapporteur du projet : Monsieur GRANGE**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que suite à la réorganisation du Pôle Culturel, il convient de procéder à une modification de poste.

Afin de procéder à cette réorganisation, Madame le Maire propose la transformation d'un poste d'Attaché à temps complet, créé par délibération n° 41/2000 du 15 septembre 2000, en un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet (24h30 hebdomadaire) et ce à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Vu l'avis du comité technique.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 29 pour, 0 contre, 0 abstention, 0 sans participation**

**Pour : Madame FOURNILLON, Monsieur GRANGE, Madame STÉRIN, Monsieur MARTIN, Madame SCHREINEMACHER, Monsieur PAGET, Madame DECQ-CAILLET, Monsieur LANASPÈZE, Monsieur FARGIER, Madame JAMBON, Madame LEVY-NEUMAND, Monsieur FRANCILLON, Monsieur JAILLARD, Madame BERERD, Monsieur DUPERRIER, Monsieur CAVERT, Madame GABAUDE, Monsieur PONCHON, Monsieur PAUME, Madame BERTAGNOLLI, Madame LOSKA, Madame LETARD, Madame GIROUX, Monsieur AMBLARD, Monsieur CAPPEAU, Monsieur ROBERT, Madame DE LA RONCIÈRE, Madame TEIXEIRA VALPASSOS, Monsieur MABIALA**

## **DÉCIDE**

1°/ De modifier comme suit le tableau des effectifs et ce à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 :

- 1 Attaché à temps complet
- + 1 Adjoint du patrimoine à temps non complet (24h30 hebdomadaire)

2°/ La rémunération afférente à cet emploi correspondra à l'échelon détenu par cet agent – catégorie C – échelle C 1.

3°/ Que les crédits correspondant au règlement des dépenses résultant de la présente délibération seront inscrits au budget 2021, compte 64.

#### **V – QUESTIONS DIVERSES**

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 21 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 35.

**Le Maire,  
Rose-France FOURNILLON**